

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI

1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

INDUSTRIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'industrie.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce extérieur.

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le commerce extérieur.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 16)

MM. Christian Bataille,
Jean-Claude Gayssot,
Yvon Jacob,
Jacques Vernier,
Gilbert Gantier.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 30).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures trente.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1996

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270).

INDUSTRIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits de l'industrie et du commerce extérieur.

La parole est à M. Bernard Carayon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, avant de présenter ce budget, je voudrais saluer le travail de votre prédécesseur, Yves Galland, qui est à côté de vous, ce matin, au banc du Gouvernement. L'actuel ministre délégué aux finances et au commerce extérieur avait en effet su prendre avec beaucoup d'enthousiasme et de pragmatisme toute la mesure des problèmes industriels français. Il a en vous un successeur pugnace, défenseur sourcilieux du service public à la française, mais suffisamment fin connaisseur des contraintes du marché pour ne pas repousser les indispensables mutations du ministère de l'industrie.

Dans le contexte actuel de maîtrise des dépenses publiques, un bon budget ministériel est un budget en régression. L'heure n'est plus à la « mythologie de la dépense publique », mais à la vertu de l'économie, à la prise en compte des admonestations du Parlement et de la Cour des comptes sur les dysfonctionnements des services publics.

Il doit en être ainsi du ministère de l'industrie, ministère « colbertiste » par excellence, comme des autres ministères.

Certes, son budget diminue, à structure constante, de 4,5 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale. Cette réduction est plus forte encore par rapport à la loi de finances rectificative du 4 août dernier : 9,4 p. 100.

Pourtant, si l'on exclut les crédits de 1995 affectés à la prime à la casse, dont le prolongement d'octobre 1995 à septembre 1996 ne figure pas dans ce projet de budget et qui dénaturent la comparaison, la réduction est bien moindre : 2,4 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale.

Au-delà des querelles de chiffres, une première question doit être posée, à l'heure de la réflexion sur la réforme de l'Etat : à quoi sert un ministère de l'industrie dans une économie libérale, où l'ouverture à la concurrence devient la règle, même si le cœur des véritables services publics à la française doit être impérativement conservé, comme vous l'avez d'ailleurs excellemment rappelé dans votre rapport d'information, monsieur Borotra, lorsque vous étiez député ?

Pour le reste, je reprendrai les termes du récent rapport de la commission du Commissariat général du Plan, présidée par M. Christian Stoffaës, ancien directeur général des stratégies industrielles : « L'économie de marché a gagné sur l'économie planifiée. » Et il ajoute : « Les enjeux se centrent aujourd'hui sur la modernisation de l'Etat, tout particulièrement sur l'organisation industrielle et le régime juridique des services publics. »

On peut sans doute, sans risque de se tromper, avancer que le ministère de l'industrie a aujourd'hui cinq grandes missions : l'appréhension des réalités et des évolutions industrielles ; la représentation des intérêts industriels nationaux, notamment à Bruxelles ; le contrôle des secteurs stratégiques, pour lesquels il est irremplaçable, comme le nucléaire ou l'approvisionnement énergétique ; la direction de la politique de normalisation et de métrologie ; enfin le soutien aux PMI, qui, souvent, faute de capitaux propres, n'ont pas les moyens de financer leur propre recherche et développement, ni leurs investissements matériels, ni le recrutement de spécialistes.

Pourtant, le budget du ministère ne traduit qu'imparfaitement ces missions. Les PMI y occupent une place insuffisante. Il continue d'être lourdement grevé par des secteurs en grande difficulté structurelle, comme le charbon ou l'équipement naval, ou par des organismes de recherche dont les besoins budgétaires sont considérables, comme le CEA.

En définitive, d'un point de vue budgétaire, il s'agit plutôt encore d'un ministère des aides publiques à l'industrie, dont on sait – et c'est un ancien directeur général des stratégies industrielles qui l'a dit – qu'elles engendrent « la bureaucratie, le corporatisme, le lobbyisme et les gaspillages ».

D'une manière plus générale, il me semble que, pour des interventions sectorielles, il vaudrait mieux privilégier systématiquement soit le principe vertueux des avances remboursables, moins coûteux pour les finances publiques et plus « responsabilisant », soit celui de la défiscalisation, en appliquant le théorème du moins d'Etat : « moins d'aides, moins d'impôt ».

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commerce extérieur. Tout à fait !

M. Bernard Carayon, *rapporteur spécial*. Venons-en maintenant aux structures du ministère : pour partie héritées de l'après-guerre et de Marcel Paul, ministre communiste du général de Gaulle, elles sont aussi complexes qu'hétérogènes.

On peut se demander si l'on ne pourrait pas faire l'économie de l'existence de deux structures concurrentes, l'une verticale, la DARPMI – direction pour l'action régionale et le soutien aux PMI – et l'autre horizontale, la fameuse direction générale des stratégies industrielles, organisée par secteurs industriels. Leurs missions se recoupent assez souvent, par exemple en matière de soutien à l'innovation.

De même, on peut s'interroger sur la mise en valeur des travaux du service des statistiques industrielles. La production de ce dernier devrait faire l'objet d'efforts de commercialisation ou de mise en valeur, par exemple par serveur télématique. Le développement de ses activités commerciales, qui lui imposerait de mieux chercher à coller aux besoins des industriels, conduirait sans doute à envisager la question de son transfert total ou partiel au secteur privé, sous une forme à déterminer.

Les effectifs et la capacité d'étude des directions de tutelle – notamment la direction du gaz, de l'électricité et du charbon ou la direction des hydrocarbures – sont loin d'être comparables à ceux des équipes des structures des secteurs qu'elles doivent contrôler. L'ouverture à la concurrence imposera nécessairement un recentrage des effectifs là où ils sont véritablement indispensables, en s'inspirant notamment de ce qui a été fait pour la direction générale des postes et télécommunications.

En tout état de cause, le ministère doit prendre conscience de la nécessité de se recentrer sur ses missions essentielles et de resserrer son dispositif. Le plan triennal de réduction de ses effectifs est un premier pas en ce sens, avec une première vague de suppressions de 75 postes d'administration centrale. Modeste, cet effort doit être accentué.

Les organismes issus des démembrements de l'administration devraient faire l'objet d'un réexamen sévère, tant en ce qui concerne leur utilité qu'en ce qui concerne leur efficacité. Le montant de leur subvention, comme celui de leurs tarifs, devrait sans doute aussi être revu avec rigueur.

J'en prendrai deux exemples.

L'INPI, l'Institut national de la propriété industrielle, qui vit en autonomie financière, dispose de 300 millions de francs de trésorerie nette. Sans doute ses tarifs sont-ils un peu élevés.

L'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, se trouve dans une situation un peu analogue, avec une trésorerie provenant de ses recettes fiscales et parafiscales d'un milliard, des produits financiers de 30 à 50 millions de francs par an, mais des échéances dépassées de 262 millions dès la fin juin, essentiellement sur ses engagements de recherche et de maîtrise de l'énergie.

Je m'étonne également que ce soit une association, l'APRODI, l'Association pour la promotion et le développement industriel, qui gère les procédures administratives de suivi des aides dites « Atout », aides à la diffusion de l'innovation dans les PMI. Cette association vient d'ailleurs d'être dotée d'un contrôle financier.

Les sociétés de reconversion locales, qui constituent un instrument de prise de participations ou d'octroi de prêts, subissent, elles aussi, des critiques sévères dans le dernier

rapport de la Cour des comptes. La SOFIREM, la société de reconversion de CDF, est dans ce cas. Pour les détails, je vous renvoie, mes chers collègues, à mon rapport. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'un contrôle plus affirmé de leur activité et de leurs prises de risques devrait être mis en place.

Concernant les structures, je ferai une dernière proposition : une partie importante des dépenses de personnels et de fonctionnement des DRIRE – directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement – provient de fonds de concours liés à des activités donnant lieu à rémunérations pour services rendus, comme le contrôle technique des poids lourds. Ne serait-il pas opportun, monsieur le ministre, de transférer au secteur privé, sous réserve bien entendu de mettre en place une structure de contrôle et d'inspection ? Le contrôle technique des automobiles, qui paraît convenablement fonctionner et va même être durci, est déjà entièrement confié à des structures privées. Cette solution permettrait au moins de valoriser le considérable investissement technique que l'Etat a déjà consenti.

J'en arrive à l'examen du budget lui-même.

Il convient de tenir compte des transferts de crédits opérés vers le budget des technologies de l'information et de La Poste. Ces transferts, qui représentent 10 milliards de francs environ, concernent pour l'essentiel les crédits du CNES et l'aide de l'Etat à La Poste pour le transport de la presse.

L'évolution des crédits a déjà été décrite. Globalement, les crédits de paiement passent à 17 milliards de francs, et les autorisations de programme à 5,7 milliards de francs, soit une baisse de 10,5 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995.

Il est toutefois clair que le projet de budget devrait être apprécié à la lumière du nouveau dispositif de soutien à l'automobile entré en vigueur le 1^{er} octobre 1995 et qui s'appliquera jusqu'au 30 septembre 1996. Son financement, évalué approximativement à 2 milliards de francs, devra être intégré, au moins pour partie, dans la loi de finances rectificative pour 1995 ou dans le projet de budget pour 1996.

De manière synthétique, ce projet de budget peut être analysé sous trois grands axes.

Premier axe : la priorité pour l'emploi et la compétitivité industrielle.

Le soutien aux grands programmes de recherche technologique nationaux et européens, ainsi qu'à l'effort d'innovation des PMI avec les procédures « Atout » et les avances remboursables de l'ANVAR, est actuellement encore une mission importante du ministère de l'industrie, notamment en termes budgétaires. Son objet est de tenter de remédier, au moins partiellement, au déficit de 0,4 p. 100 du PIB des dépenses de recherche et de développement des industriels français par rapport à la moyenne de nos concurrents allemands, japonais et américains.

Ces actions bénéficieront l'an prochain de 3,1 milliards de francs d'autorisations de programme. Cela correspond à une progression de 16 p. 100 par rapport à celles disponibles en 1995, après leur régulation de 25 p. 100 par la loi de finances rectificative d'août dernier. Par rapport à la loi de finances initiale pour 1995, on notera toutefois un recentrage sensible du dispositif, qui est réduit de 7,2 p. 100.

Il convient toutefois, pour avoir une appréciation d'ensemble de ces crédits, de rappeler que 80 millions de francs de crédits de paiement de politique industrielle

pour l'espace seront ouverts sur le budget des technologies de l'information et de La Poste, ainsi que 75 millions de francs de crédits de paiement pour les autoroutes de l'information, alors que ces crédits se trouvaient antérieurement inclus dans les crédits en faveur des grands programmes.

Je ferai deux observations : il faut absolument généraliser le principe de l'aide remboursable, toujours préférable à la subvention ; et, dans le choix des financements, il faudra tirer toutes les conséquences de l'excellent rapport du ministère, datant de juillet dernier, sur les technologies clés à soutenir – ou à ne pas soutenir – sur fonds publics pour l'an 2000.

L'ANVAR, dont la capacité à susciter et soutenir l'innovation et à valoriser la recherche – par l'intermédiaire d'une procédure « vertueuse » et économique d'avances remboursables – n'est plus à démontrer, verra ses crédits réduits au titre du budget de l'industrie.

Ses crédits d'engagement baissent de 100 millions de francs, soit 10 p. 100 de la dotation initiale pour 1995, et ses crédits de paiement de 135 millions de francs. Mais, compte tenu des dotations inscrites – 100 millions de francs d'autorisations de programme et 35 millions de francs de crédits de paiement – sur le budget des technologies de l'information et de La Poste pour le domaine spécifique des autoroutes de l'information, les autorisations de programme, c'est-à-dire les moyens d'intervention de l'Agence, seront maintenues à leur niveau de 1995 – ce dont je me réjouis.

En revanche, les crédits de soutien aux PMI, qui financent la participation de l'Etat aux contrats de plan 1994-1998, sont en baisse. Les 650 millions de francs d'autorisations de programme ne représentent que la consolidation de la régulation budgétaire opérée par la loi de finances rectificative du 4 août dernier et correspondent à une réduction de 10 p. 100 par rapport à la dotation initiale pour 1995. Les crédits de paiement passent, eux, de 540 à 480 millions de francs.

Deux points méritent, ici, d'être soulignés.

En premier lieu, dans le projet de budget, les crédits de paiement inscrits passent sous le seuil des 500 millions de francs, alors même que le Gouvernement élabore en ce moment un plan de soutien aux PME-PMI. Ce n'est guère compréhensible.

En second lieu, la mobilisation des reports au titre de cette année, qui pourraient être d'environ 100 millions de francs à la fin de l'année, ne constitue évidemment pas une solution reconductible à l'avenir.

Il est clair que l'ensemble des aides publiques aux PME-PMI, au-delà d'ailleurs des seules aides du ministère de l'industrie, est aujourd'hui beaucoup trop complexe. On peut en dénombrer environ 1 400 ! Encore faut-il y ajouter 800 ou 1 000 aides communautaires. Leur diversité, nuit de toute évidence, à leur bonne utilisation par les entreprises.

Le caractère hétérogène de ces primes entraîne également une activité de « chasse à la prime », à laquelle seules les entreprises les plus importantes et les mieux informées sont en mesure de se livrer. Inversement, pour les PMI, l'élaboration de dossiers complexes pour chaque aide sollicitée constitue une charge extrêmement lourde, sinon rédhibitoire.

J'invite donc le Gouvernement à faire réexaminer tous ces dispositifs, dans le sens de la rationalisation financière et de l'efficacité. Il ne faut pas hésiter à réduire ou à supprimer les aides les moins utiles afin d'accroître les crédits

disponibles pour celles qui le sont plus. Globalement, il faudra tenir compte de la dimension d'intelligence économique, trop absente de cette sédimentation administrative, qui dépasse d'ailleurs très largement le seul cadre du budget de l'industrie.

Je tiens à souligner la nécessité de mettre en place un dispositif d'information systématique, moderne et actif des chefs d'entreprises de PMI sur les mécanismes d'aides publiques industrielles existants, sans attendre qu'ils se rapprochent eux-mêmes des DRIRE.

Pour les écoles des mines, leur plan décennal vise à tripler le flux d'ingénieurs diplômés d'ici à l'an 2000. En 1996, l'effort d'investissement auquel il a donné lieu, en particulier avec la création des deux écoles de Nantes et d'Albi, aura été en grande partie réalisé. La réduction des crédits d'engagement de 60 p. 100 en témoigne.

En revanche, la montée en puissance des nouvelles écoles et, dans une moindre mesure, le développement des anciennes justifient la mobilisation de nouveaux crédits de fonctionnement. Par ailleurs, quarante emplois d'enseignant et de technicien seront créés dans les écoles d'Alès, de Nantes et surtout d'Albi, ce dont, bien sûr, je me réjouis.

En ce qui concerne ces écoles, je vous suggérerai, monsieur le ministre, d'engager une réflexion sur la possibilité d'associer des partenaires privés à leur capital et à leur financement, en excluant, bien entendu, la partie des cycles et des écoles qui forment des fonctionnaires, notamment l'école des mines de Paris. Ces écoles représentent en effet un capital immobilisé considérable : 400 millions de francs d'investissement de construction pour l'école de Nantes, et autant pour celle d'Albi, dont 160 millions de francs pour chacune à la charge de l'Etat, sans compter ni la capitalisation de compétence ni les autres écoles.

Par ailleurs, les écoles, pour une large part de leur activité, n'assurent pas à strictement parler un service public. Les écoles de commerce en constituent une illustration très parlante. L'association du capital privé permettrait à la fois de fixer des règles de gestion rigoureuses, avec la contrainte de la rentabilité, et surtout de favoriser le partenariat, en particulier local et régional, des PMI et des écoles.

Engagé depuis plusieurs années, l'effort en faveur de la promotion de la qualité et de la normalisation est maintenu à un niveau très significatif. D'autres que moi reviendront sur ce sujet, que je ne développe pas.

Le projet de budget comporte un élément nouveau. A l'instar de ce qui s'est passé entre 1987 et 1990, une subvention d'équipement de 200 millions de francs est à nouveau inscrite sur le budget du ministère de l'industrie pour le CEA, à laquelle s'ajoutera un montant équivalent, transféré en gestion depuis le ministère de la défense, pour le financement de la recherche duale et une troisième dotation de 200 millions de francs du budget de la recherche.

En ce qui concerne l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, je vous renvoie à l'analyse présentée dans mon rapport écrit. J'ai déjà indiqué sommairement sa situation assez paradoxale.

Deuxième axe budgétaire : le poids des engagements du passé.

En premier lieu, la subvention aux Charbonnages de France est maintenue à son niveau de l'an passé sous une forme globalisée et progresse de 1,3 p. 100, soit de 60 millions de francs, pour s'établir à 4,55 milliards de

francs. Excusez du peu ! Elle représentera, en 1996, plus du quart du total des crédits de paiement du budget de l'industrie.

Je m'interroge toutefois sur l'opportunité d'octroyer 60 millions de francs de mesures nouvelles à CDF. Cette somme ne représente en effet qu'une goutte d'eau dans le besoin de financement du groupe et pourrait sans doute être mieux utilisée, avec un objectif plus positif de développement industriel, au profit des régions minières et charbonnières.

L'année 1995 est la première année de mise en œuvre du pacte charbonnier, signé en décembre dernier. Il a permis, sans supprimer d'emplois, de tirer les conclusions qui s'imposaient pour les mines de La Mure et de Carmaux après les constatations de la Cour des comptes, publiées l'an passé et que je rappelle : « En rapportant le besoin de financement de la poursuite de l'exploitation de Carmaux au nombre d'emplois maintenus, le coût prévisible du maintien d'un emploi minier à Carmaux serait supérieur à 1,1 million de francs par an jusqu'à l'arrêt de l'exploitation. Ces chiffres montrent clairement que la décision la mieux fondée économiquement en 1991 eût été l'arrêt complet et immédiat de toute activité d'extraction dans le site. »

Par ailleurs, la gestion du groupe CDF pose également la question de la valorisation et de la gestion de son patrimoine immobilier, composé de 75 000 logements dans la région du Nord-Pas-de-Calais et est estimé à près de 6 milliards de francs.

Une mission conjointe de l'inspection générale des finances et du conseil général des mines a également été diligentée pour vérifier la conformité de la gestion de la société d'économie mixte à son mandat de 1992.

Une politique de cession de ces actifs, auprès des occupants des logements ou d'investisseurs locatifs, devrait être examinée avec soin, compte tenu des difficultés financières et de l'endettement considérable de CDF. Cette cession aurait de surcroît le double avantage indirect de réduire les charges des loyers, aujourd'hui supportées par l'Etat, et de contribuer à l'accession à la propriété des mineurs et des anciens mineurs logés.

Deuxième point : la construction navale.

Les crédits de paiement destinés aux aides à la commande de la construction navale demeurent au niveau de 1995, soit 750 millions de francs, en raison du paiement prévu des aides correspondant à des contrats déjà en cours.

Quel que soit le caractère stratégique de la construction navale, on ne peut que constater que les chantiers français sont de moins en moins compétitifs par rapport aux chantiers étrangers, notamment sud-coréens ou japonais. Depuis 1991, le prix des navires neufs a diminué de 15 à 20 p. 100, ce qui exclu quasi automatiquement les chantiers français de la compétition, d'autant que les chantiers mondiaux sont, dans leur ensemble, en surcapacité.

Force est de constater aujourd'hui que le coût par emploi directement conservé demeure considérable : environ 130 000 francs.

Le système des aides à la commande, qu'il faudra à terme réviser, devrait donc être réorienté dans un sens moins coûteux pour l'Etat. De multiples pistes peuvent être explorées. On peut envisager la mise en place d'aides indirectes, comme des mécanismes de crédits bonifiés au profit des armateurs communautaires commandant des

navires en France, d'aides à la formation, à l'investissement ou à la recherche, ou encore d'aides fiscales, à l'instar de ce qui existe en Allemagne.

Troisième et dernier axe du projet de budget : un effort de rigueur soutenu.

Une meilleure gestion des crédits et l'adaptation des moyens budgétaires à la situation des bassins d'emploi ont permis de contenir la capacité d'engagement et les crédits de paiement pour les actions de reconversion et de restructuration industrielles de l'Etat. Ainsi, les autorisations de programme atteindront à ce double titre 545 millions de francs en 1996, soit un montant légèrement inférieur à celui de 1995, qui s'élevait à 567 millions de francs.

La baisse des crédits de paiement est plus marquée : 40 millions de francs. Elle résulte de deux mouvements contraires.

En premier lieu, les actions de restructuration, en particulier celles suivies par le CIRI, le comité interministériel de restructuration industrielle, bénéficieront de 50 millions de francs supplémentaires. Les crédits de paiement du CIRI augmenteront de 40 millions de francs pour atteindre 200 millions de francs. Quant à ses moyens d'engagement, ils demeureront, pour les nouveaux dossiers, au niveau satisfaisant de 200 millions de francs. Les perspectives de diminution du nombre des défaillances d'entreprises avec la reprise, dont il faut souhaiter la confirmation l'an prochain, devraient en effet se trouver au moins partiellement compensées par l'élargissement du champ d'activité du comité et par les difficultés récurrentes de secteurs spécifiques, comme l'habillement-textile, l'électronique, la construction navale ou l'automobile – j'ajouterai, pour la forme, la mégisserie.

En second lieu, la croissance des crédits de restructuration industrielle sera compensée par la réduction de 90 millions de francs des crédits de paiement : 81 millions de francs en moins pour la reconversion des zones minières et 9 millions de francs en moins pour le fonds d'industrialisation de la Lorraine. Il faut rappeler, d'une part, que leurs conditions d'utilisation par les sociétés de reconversion ont été sérieusement critiquées par la Cour des comptes cette année et, d'autre part, que l'importance des reports justifie la réduction des moyens de paiement, sans véritablement réduire les moyens d'action pour l'année prochaine.

L'administration connaît également un début de rigueur avec la suppression de soixante-dix-neuf postes en administration centrale et au service national de radio-communications et de vingt et un autres emplois dans les DRIRE et les écoles des mines.

Venons-en enfin aux subventions versées par le budget de l'industrie.

Le BRGM, le bureau de recherches géologiques et minières, voit sa subvention de fonctionnement globalement réduite de 19 millions de francs, pour s'établir à 258 millions de francs. Cette réduction des crédits traduit la sage décision prise par le précédent gouvernement, en juin 1993, de recentrer enfin l'établissement sur ses activités de recherche et de service public et de le contraindre à céder son portefeuille minier et ses activités commerciales. Il est vrai que le BRGM n'a jamais eu les moyens de les assumer, ni *a fortiori* de les développer à une échelle internationale.

En ce qui concerne l'automobile, dont l'ombre plane sur notre discussion, je vous renverrai, mes chers collègues, à mon rapport écrit qui présente une analyse

détaillée du bilan du précédent dispositif, comme du caractère discutable, voire toxique pour le marché, de la pérennisation du mécanisme de la prime.

Je tiens toutefois à vous présenter une suggestion concrète concernant ce secteur, qui permettrait de donner de l'avance industrielle à la France. Il s'agirait d'adopter une mesure, sans véritable incidence budgétaire, inspirée de celle en vigueur dans l'Etat de Californie et en voie d'extension aux Etats voisins, consistant à exiger des administrations et des établissements publics administratifs, hors forces de l'ordre et de sécurité, notamment en banlieue, un taux minimum, dès 1996, de 20 p. 100 de véhicules électriques dans leurs acquisitions automobiles. Ce taux pourrai chaque année croître de 20 p. 100.

Ainsi seraient valorisés les centaines de millions d'investissements déjà opérés par les constructeurs, serait absorbée une part de l'excédent de production d'électricité d'EDF, accrue notre indépendance énergétique nationale, réduits à terme le coût des transports et surtout les atteintes à l'environnement qui nous préoccupent tant et, enfin, diminué le niveau sonore des moteurs. Une telle mesure permettrait également un renouvellement important du parc automobile.

Après cette présentation, sans doute un peu longue, mes chers collègues, je conclus en vous indiquant que la commission des finances a adopté ce projet de budget, tout en proposant toutefois quelques amendements tendant à réduire certains crédits et que nous discuterons tout à l'heure.

Ultima verba : bon courage et bonne chance, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre de l'industrie, j'ai ce matin la tâche redoutable de présenter, au nom de la commission de la production et des échanges, un rapport sur le budget de l'industrie que vous avez vous-même préparé au fil de ces dernières semaines avec le soin et la détermination que l'on vous connaît. Je m'efforcerai de ne pas altérer votre pensée (*Sourires*), mais l'identité de vues que nous avons sur ce sujet depuis tant d'années m'encourage à en entreprendre cette présentation.

Ce projet de loi de finances marque le début d'une nouvelle orientation politique. La période qui s'ouvre sera probablement décisive pour notre industrie. C'est, en effet, avant la fin de ce siècle que devront être opérés les choix essentiels dans les secteurs de pointe et que devra être redéfinie la notion de service public.

Le budget de l'industrie est aujourd'hui un instrument à portée limitée, l'entreprise demeurant le rouage essentiel de notre appareil industriel. Mais le budget doit permettre d'imprimer certaines orientations à ce secteur fondamental de notre économie et d'accompagner des dispositifs qui, soit parce qu'ils sont trop coûteux pour les seules entreprises, soit parce qu'ils relèvent de la solidarité nationale, dépendent naturellement de la puissance publique.

Dans sa présentation actuelle, le budget de l'industrie me paraît souffrir d'un double handicap lié, d'une part, à sa rigidité structurelle et, d'autre part, au développement de certaines pratiques qui témoignent d'une dérive préoccupante des principes de financement de l'action publique dans le domaine industriel. J'insisterai sur ces deux points.

Une extrême rigidité structurelle, d'abord. En effet, l'ensemble des dotations allouées au Commissariat à l'énergie atomique et aux Charbonnages de France représente près de la moitié des crédits du ministère. Si l'on y ajoute les sommes affectées aux grands programmes de recherche, on constate que, en fait, les deux tiers de l'enveloppe budgétaire du ministère sont concentrés sur trois chapitres. Ainsi, la liberté de manœuvre du ministre de l'industrie pour impulser une véritable politique industrielle se trouve singulièrement réduite.

En second lieu, le développement de politiques budgétaires contestables. La plus évidente de ces politiques est celle des recours à des débudgétisations. Ainsi, s'agissant du CEA, l'examen du tableau de l'évolution des investissements civils fait-il apparaître la part croissante des ressources non budgétisées servant au financement des investissements : les crédits du CEA inscrits dans le budget sont complétés grâce à la trésorerie de CEA-Industrie. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur l'avenir de cette holding financière et plus encore sur la réalité de sa vocation industrielle : ce sont par exemple des sociétés filiales qui interviennent dans le domaine de la micro-électronique ou dans celui de la recherche médicale. Le secteur privilégié de CEA-Industrie demeure évidemment le nucléaire puisque COGEMA et FRAMATOME contribuent pour 87 p. 100 au chiffre d'affaires de la holding.

Ce sont donc 795 millions de francs que les pouvoirs publics envisagent de ponctionner en 1995 et en 1996 sur la trésorerie de CEA-Industrie. Or FRAMATOME, pour ne prendre que cette société, confrontée à l'atonie des marchés de centrales nucléaires, est obligé de se lancer dans une stratégie de diversification de ses activités : dans ce contexte, je le dis clairement, de telles ponctions paraissent non seulement contestables mais franchement inopportunes.

En ce qui concerne les Charbonnages de France, la loi de finances soldée pour 1995 s'est traduite par une baisse de sa dotation de 2 milliards de francs, l'Etat donnant dans le même temps l'autorisation à cette grande entreprise publique de recourir à l'emprunt pour couvrir ses besoins de trésorerie. Ainsi une dotation de plus du dixième de l'ensemble des crédits se trouve-t-elle débudgétisée. Cette pratique paraît d'ailleurs d'autant plus choquante que le chapitre supprimé l'an passé servait en grande partie à financer les charges de retraite, voire un certain nombre de charges financières. L'emprunt sert partiellement à financer l'emprunt ! Je vous laisse à penser ce qu'il faut imaginer de cette forme particulière d'orthodoxie financière.

Ce budget comporte aussi des décisions aux conséquences industrielles difficiles à appréhender.

Alors que la loi de finances pour 1995 avait déjà autorisé un relèvement des tarifs des produits pétroliers, l'article 14 du projet de loi de finances pour 1996 propose d'augmenter uniformément de treize centimes par litre le prix de tous les carburants routiers, du super sans plomb au gazole. Qu'il faille dégager de nouvelles recettes fiscales, aucun politique responsable ne peut le contester, mais l'alourdissement répété de la fiscalité sur toutes les catégories d'hydrocarbures ne va faire qu'accentuer les déséquilibres de ce secteur. Ainsi notre surcapacité de raffinage, qui résulte de la consommation croissante de gazole, peut-elle mettre à terme en péril plusieurs sites de traitement.

Mais un autre déséquilibre est en train d'apparaître : celui de l'émergence de la vente de carburant par les grandes chaînes de distribution, qui considèrent que la

baisse du prix des carburants constitue un fantastique prix d'appel permanent – cette conception bien sûr étant renforcée par les augmentations de taxes. Résultat : l'effondrement du nombre des stations-services, qui est passé en vingt ans de 42 500 à 19 500, ce qui, on en conviendra, constitue un grave dommage en termes d'aménagement du territoire.

Nous sommes le pays le plus « diésélisé » d'Europe. Cela devrait être un sujet de réflexion puisque la perte de ressources fiscales qui découle d'une telle situation vient en déduction de l'objectif recherché. Vous connaissant, monsieur le ministre de l'industrie, je suis sûr que cette réflexion sera rapidement engagée.

Le respect des engagements de l'Etat est pour moi un autre sujet de préoccupation.

Depuis quelque temps, il est de plus en plus fréquent que les pouvoirs publics s'engagent par des contrats de plan ou des cofinancements auprès d'entreprises industrielles. Or la loi de finances rectificative a déjà réduit les crédits prévus pour la recherche sur le véhicule propre et économe, pour le programme Bioavenir, si important pour l'avenir de la biochimie, et pour le TGV de nouvelle génération. Pire encore, les annulations de crédits survenues en 1995 ont eu pour conséquences une réduction de la constitution française dans Eureka.

Il faudrait affirmer une fois pour toutes que l'Etat n'a pas à soumettre les programmes pluriannuels dans lesquels il s'est engagé à des réductions conjoncturelles, sous peine de leur faire perdre toute l'efficacité qui est liée à leur programmation.

Je conclurai ces observations par un propos général sur l'enjeu de la bataille des normes. Les subventions d'investissement allouées au chapitre « Normes Qualité » enregistrent une diminution de 25 p. 100 et atteignent 75 millions de francs.

C'est très grave à un moment où il devient évident que la mise en place de normes harmonisées est l'un des fondements du marché unique européen. Il faut que nos entreprises industrielles soient suffisamment puissantes pour que les normes françaises soient adoptées, ou tout au moins prises en compte. On ne peut en même temps vanter les mérites du marché intérieur européen et ne pas donner à notre industrie les moyens de relever le défi des normes.

Je ne cache pas que l'immensité des enjeux ne me paraît pas avoir été suffisamment prise en compte dans ce budget.

Enfin, vous permettrez au président du groupe « textile » de l'Assemblée nationale de vous faire part des très grandes préoccupations de cette branche de l'industrie, qui employait voici vingt ans près de 700 000 personnes et en emploie aujourd'hui moins de 300 000. Quand on sait que l'emploi est une priorité, il conviendrait de reconnaître également une priorité aux industries du textile et de l'habillement.

M. Pierre Micaux. Leur situation est tragique !

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. Tous les indicateurs sont au rouge, cette industrie est sinistrée ! La production manufacturière a reculé de plus de 1 p. 100 et la consommation, en particulier celle de l'habillement, s'est effondrée en octobre.

Les primes, en particulier les primes européennes, et les bas salaires de certains pays de l'Union européenne entraînent des délocalisations de plus en plus importantes.

Seul un allègement des charges sociales pour les bas salaires est en mesure de restituer une certaine marge de compétitivité à ces entreprises de main d'œuvre, par ailleurs frappées par les fluctuations monétaires ; tout le monde sait que l'Italie a repris 15 p. 100 du marché français depuis la dévaluation à laquelle elle a procédé en septembre 1993.

Monsieur le ministre, prenez ce dossier à bras-le-corps ! C'est un secteur très menacé et nous sommes là pour vous aider.

M. Pierre Micaux. C'est urgent !

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. Il y a dans ce budget nombre d'instruments qui peuvent vous permettre d'atteindre la plupart des objectifs que vous vous êtes fixés. Et je vous demande, monsieur le ministre, sans la moindre malice, de tenir compte des observations contenues dans votre rapport sur le projet de loi de finances pour 1996, que je recommande à l'Assemblée, au nom de la commission de la production et des échanges, de bien vouloir approuver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commerce extérieur.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, monsieur le ministre délégué, bien que le commerce extérieur ne dépende plus de l'industrie, je suis heureux que le ministre de l'industrie soit également présent ce matin pour assister à ce débat.

Le projet de budget du commerce extérieur pour 1996 tente de concilier deux impératifs : soutenir les efforts à l'exportation de nos industriels et participer à la maîtrise des dépenses publiques.

Les crédits réservés aux réseaux d'appui n'augmentent que de 1,3 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995 et, soit dit en passant, diminuent de 0,3 p. 100 par rapport à 1994. Cette revalorisation, néanmoins inférieure à l'inflation et à la progression d'ensemble des crédits budgétaires, provient essentiellement d'un ajustement des dotations de rémunérations. Il s'agit d'une remise à niveau destinée à couvrir un écart croissant entre la méthode de calcul budgétaire et la situation réelle des effectifs en place, plus particulièrement des contractuels locaux étrangers.

Les crédits de fonctionnement sont nettement en retrait, ainsi que les crédits d'intervention, qui sont réduits de plus de 10 p. 100. Cette diminution se traduit notamment par une réduction de 5 p. 100 des moyens alloués au Centre français du commerce extérieur, alors qu'on sait l'urgence qu'il y a à mettre en place une base de données en ligne ou sur CD-ROM. On note également une réduction de 25 p. 100 des moyens alloués au Comité français des manifestations économiques à l'étranger, alors que cet organisme est souvent le seul moyen pour une PME de prendre des contacts et d'apprécier le niveau technique et les prix d'un marché. On constate enfin une réduction de 10 p. 100 des moyens de l'ACTIM, qui fait suite aux réductions des années précédentes ; les bureaux de cet organisme sont ainsi passés de 21 à 12. Cela permet, certes, de faire près de 10 millions de francs d'économies, mais est-ce une bonne mesure quand on sait à quel point il est important, et difficile, de communiquer et de faire parler les produits

de la France, en particulier ceux des petites entreprises ? Je m'interroge par conséquent sur l'utilité et l'opportunité d'une telle réduction de crédits.

Ces organismes se voient donc contraints de réviser leurs projets à la baisse et l'on peut s'inquiéter pour l'avenir car les efforts de promotion des produits français à l'étranger seront forcément limités.

La diminution des crédits entraînera une plus grande concentration des interventions. L'Asie restera heureusement la zone d'action prioritaire car rien, bien entendu, ne saurait justifier que la France renonce à accroître sa présence dans la région du monde qui connaît aujourd'hui la croissance la plus dynamique.

Les crédits de soutien aux entreprises exportatrices diminuent de près de 70 p. 100. Mais il faut regarder ce chiffre de plus près. Les bonifications d'intérêt sur les crédits à l'exportation, pour lesquelles 2 milliards de francs étaient prévus en loi de finances initiale pour 1995, devraient tomber à zéro pour 1996, en raison des taux du marché, qui sont inférieurs ou égaux au taux du consensus.

La réduction du solde des prêts du Trésor amorcée en 1991 se poursuit, compte tenu de l'évolution des règles multilatérales en la matière depuis les accords d'Helsinki en 1992.

Enfin, la diminution des dotations résulte également de l'inscription d'une dotation nulle au titre de l'assurance-crédit, chose tout à fait exceptionnelle qui ne s'était pas vue depuis 1981. Cette dotation était supérieure à 4 milliards en 1994 et en 1995, et proche de 15 milliards en 1989.

Ce résultat remarquable est surtout dû à la réorientation de notre commerce extérieur et à des prises de garantie vers des pays plus solvables. Mais je me demande si cette évolution ne traduit pas aussi une prise de risque insuffisante, notamment au regard des activités des PME et de la présence des entreprises françaises dans les pays émergents, qu'il s'agisse des pays de la zone d'Asie - Chine, Corée - ou de l'Amérique du Sud : Argentine, Chili, Mexique.

A l'inverse, les aides au commerce courant, qu'il s'agisse des contrats de plan, de l'assurance foire ou du comité de développement extérieur, évoluent favorablement. Tant mieux. Cet aspect du budget pour 1996 est très positif, même s'il convient d'introduire une petite nuance pour le Codex. Ses crédits s'élevaient à 10 millions en 1995. A l'époque, M. Rossi s'était engagé à ce qu'ils reviennent en 1996 au niveau de 1994, c'est-à-dire à 105,5 millions de francs. Nous n'en sommes qu'à 36 millions. C'est mieux que rien et je sais, monsieur le ministre, que Mme Chauvet, votre prédécesseur, s'était battue pour augmenter ces crédits, mais leur montant est encore insuffisant.

On peut formuler deux constatations.

Le coût total de la structure d'aides au commerce extérieur - DREE, PEE, DRCE, CFCE, CFME, ACTIM - et de leurs moyens d'interventions et d'aides est de 1,2 milliard de francs. Je devrais dire « n'est que » de 1,2 milliard de francs. Cela représente 0,09 p. 100, c'est-à-dire 0,9 p. 1000 du total de nos exportations. C'est très peu. C'est même trop peu, alors que les interventions des régions n'ont, en dépit de leurs efforts, pas encore atteint le niveau des interventions des Länder allemands ou des *regioni* italiennes. C'est également dérisoire si l'on compare aux énormes moyens dont disposent les Améri-

cains : près de 6 milliards de dollars, soit vingt-cinq fois plus que nous pour des exportations qui ne sont que deux fois et demie supérieures aux nôtres.

Cette dotation a diminué de 1,16 p. 100 par rapport à 1992 et de 0,7 p. 100 par rapport à 1993 en francs courants mais la diminution est respectivement de 7 p. 100 et 5,5 p. 100 en francs constants.

Si l'on analyse le coût total de la promotion du commerce extérieur - coût de la structure et de ses interventions, plus garanties COFACE, bonifications d'intérêt des prêts aux États étrangers, prêts protocolés et consolidations de dettes commerciales - on constate qu'il est de 7,2 milliards pour 1996. Ce coût était de 11,26 milliards en 1995, 17 milliards en 1994, un peu plus de 20 milliards en 1993 et 25 milliards en 1992.

La diminution globale du coût à la charge de l'Etat est de 18 milliards par rapport à 1992, soit une diminution de 72 p. 100 de nos engagements.

Monsieur le ministre, aucun pays, aucun de nos grands concurrents n'a désarmé de la sorte !

Est-il justifié de le faire ? Voyons ce qu'il en est car, au-delà de cette analyse technique, je voudrais retracer le contexte dans lequel s'inscrit cet exercice budgétaire, et préciser les perspectives et les enjeux de nos échanges. Je voudrais ensuite examiner l'adéquation des structures aux fonctions que l'on attend de l'Etat et du réseau d'appui du commerce extérieur. Je voudrais enfin recadrer des initiatives qui me paraissent mal engagées.

S'agissant du contexte, qu'en est-il réellement de notre balance commerciale ?

Nous sommes le quatrième exportateur mondial, et j'ai longtemps craint que les célébrations qui accompagnent chaque excédent de notre commerce extérieur ne parviennent à démobiliser nos chefs d'entreprise, qui pourraient penser que la bataille est gagnée. Il n'en est rien.

Mme Chauvet avait fixé un objectif : devenir le troisième exportateur mondial. Je ne sais quand nous rattraperons le Japon, mais il faut rappeler que nous étions le troisième exportateur mondial au siècle dernier, le second au siècle précédent et même le premier au siècle antérieur. (*Sourires.*)

Nous ne sommes donc pas exactement sur la bonne trajectoire, d'autant que, dans cinq ans, la Chine nous aura dépassés si la progression de ses exportations demeure ce qu'elle est.

La première préoccupation que nous devons avoir est de disposer d'indicateurs fiables. Les avons-nous ? J'en doute.

Tout d'abord, nos propres statistiques comportent des anomalies que je qualifierai d'ubuesques. Est-il digne d'un pays développé de gonfler artificiellement ses statistiques ? Je prendrai un exemple. Nous considérons les départements d'outre-mer comme des territoires d'exportation, c'est-à-dire étrangers. Nos livraisons vers ces territoires sont enregistrées comme des exportations alors que leurs importations en provenance du reste du monde n'apparaissent pas dans la balance commerciale. Cette manipulation des chiffres améliore artificiellement notre solde commercial de 35 milliards de francs par an. Le Gouvernement s'honorerait en réformant rapidement une telle anomalie. Et je ne parlerai pas des territoires d'outre-mer - Polynésie, Nouvelle-Calédonie ou Mayotte -, qui, sur le plan juridique, n'entrent pas dans cette comptabilité, mais qui ajouteraient 3, voire 4 milliards en plus.

Il conviendrait ensuite d'examiner la formation de nos comptes extérieurs. Je m'étonne qu'en pleine période de croissance - plus de 3 p. 100 entre juillet 1994 et juil-

let 1995 –, les recettes de TVA du premier semestre de 1995 n'aient pas suivi la progression de l'activité économique, alors qu'elles lui sont mécaniquement liées et que nos exportations n'ont absorbé qu'une petite fraction de l'augmentation du PIB.

Je sais que le ministre de l'économie s'est récemment inquiété du dysfonctionnement du système de la TVA intracommunautaire, de même que l'ancien secrétaire d'Etat au budget, qui, en juillet 1995, déclarait au Sénat : « Le système actuel n'est pas le système définitif. Il peut donc fort bien comporter des failles. » Monsieur le ministre, ce système comporte des failles. En termes clairs, nous savons qu'il y a des fraudes. Celles-ci pèsent sur le budget de l'Etat mais aussi sur les statistiques du commerce extérieur : des importations ne sont pas enregistrées et des exportations sont frauduleusement déclarées comme telles.

J'ai essayé, avec une petite équipe d'experts, de calculer ce que représentait cette déficience, en corrélant des séries statistiques observées en France : taux de croissance, évolution de la TVA, évolution de la consommation et des importations. Il nous manquerait entre 10 et 12 milliards de francs de recettes de TVA, ce qui correspondrait à 53 ou 64 milliards de francs d'importations non recensées ou d'exportations qui n'en sont pas. Ce n'est bien sûr qu'une approximation et, je le répète, si les services officiels sont à même d'être plus précis, je serai heureux de prendre connaissance de leurs travaux.

J'en viens enfin à un phénomène plus pernicieux car nous n'en avons pas encore acquis la culture la monnaie forte. La monnaie forte peut occulter une situation qui se dégrade. Tous les pays ayant une monnaie qui s'apprécie savent que les exportations en valeur croissent plus vite que les exportations en volume. Or seules les exportations en volume reflètent la réalité de l'activité d'un pays.

M. Yvon Jacob. Tout à fait !

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. C'est si vrai que nos exportations des six derniers mois stagnent en volume alors même que leur valeur a légèrement augmenté en moyenne.

Mais, à l'inverse, une monnaie qui s'apprécie autorise une croissance des importations en volume bien supérieure à ce qui apparaît en valeur. Sur l'année 1995, la hausse de notre monnaie devrait ainsi atteindre 4 p. 100, ce qui, appliqué au total de nos importations, représente 50 milliards de francs. Une grande partie de ces 50 milliards d'importations supplémentaires concurrencent et gênent nos producteurs nationaux. C'est évident : ce qui est importé n'est pas acheté sur place aux producteurs nationaux.

M. Yvon Jacob. Bon rappel !

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Si l'on retranchait les 35 milliards de francs d'excédents abusivement comptabilisés des DOM et les 53 milliards de francs d'importations qui n'apparaissent nulle part, on arriverait au total à moins 88 milliards de francs, soit un solde de 12 milliards, à comparer avec l'excédent de 100 milliards de francs environ prévu en 1995.

Je ne vise personne mais je veux montrer à quel point il est important de rester mobilisés et non de se satisfaire d'une situation qui, dans la réalité des chiffres, du moins dans celle que je présente, n'est pas celle que l'on espérait.

J'en retire deux conclusions.

La première est qu'il est urgent d'essayer de corroborer avec le solde issu des statistiques douanières. Je ne doute pas que M. Arthuis comprenne à quel point il est important de disposer de bons indicateurs. Je me tiens d'ailleurs à sa disposition pour examiner les méthodes possibles.

La seconde est que l'état de notre commerce extérieur n'est pas aussi florissant qu'on le dit. Je ne me lance pas dans une entreprise de dénigrement ou de critique, mais il faut savoir être lucide et, surtout, il importe de ne pas relâcher nos efforts. D'autant que, dans le même temps, nos concurrents ne relâchent pas les leurs, bien au contraire !

C'est le cas du Japon, qui a accompli des performances ahurissantes à l'export pendant des décennies tout en maintenant nombre de ses industries et services à l'abri sur son marché intérieur. Contrairement, d'ailleurs, à ce qu'on entend parfois chuchoter, les ressources affectées par ce pays à l'exportation et à la promotion des entreprises sur les marchés extérieurs ne diminuent pas. Signalons que son programme public d'investissements et de prêts, dit PPIP, a été multiplié par 2,5 depuis 1985. J'aurais souhaité que notre budget du commerce extérieur subît le même type de limitation ! Ce fonds sert d'outil financier au puissant MITI. Je rappelle, à l'attention de ceux qui persistent à ne pas vouloir comprendre les réalités, que le MITI n'est pas le ministère de l'industrie japonais ; c'est le ministère du commerce extérieur, qui dispose du ministère de l'industrie, à l'inverse, – pour des raisons essentiellement culturelles – de la situation qui prévalait dans notre pays jusqu'à mardi dernier.

Je me félicite que le commerce extérieur ait retrouvé, dans le cadre du nouveau gouvernement, une place plus conforme à son importance. Mais je n'engagerai pas un débat sur son rattachement à l'industrie ou aux finances. Ce qui est certain, c'est qu'il doit avoir les moyens de sa politique.

L'Angleterre et l'Allemagne n'ont pas non plus relâché leurs efforts. Elles ont, depuis deux ans, lancé des programmes extrêmement importants de relance des exportations.

C'est aussi le cas de l'Italie, qui sait mettre en valeur sa créativité. Y a-t-il plus de créativité dans ce pays qu'en France ? Je ne le crois pas. Mais l'Italie utilise avec une science consommée l'art des dévaluations compétitives. La Commission de Bruxelles, qui ne craint pas le ridicule, affirme que ces dévaluations ne créent pas de distorsions de concurrence. C'est peut-être vrai au niveau macro-économique, mais ça ne l'est en aucun cas sur le plan sectoriel.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. C'est enfin le cas des Etats-Unis, dont les entreprises, appuyées sur une remarquable politique du dollar de combat, galvanisées par l'organisation quasi guerrière des pouvoirs publics autour de l'*US Trade Representative* et sous l'impulsion personnelle de son président, vont être terriblement conquérantes.

Sommes-nous alors organisés pour faire face à la volonté de nos compétiteurs ? Au risque de vous décevoir, monsieur le ministre, je crains que la réponse ne soit non.

Les structures dont dispose la France ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Que présente la France ? Un budget du commerce extérieur en repli depuis une décennie, dans un contexte devenu artificiellement euphorique depuis 1993 ; des

organismes critiqués et laissés sans vision claire de leur utilité ; des entreprises qui apprécient les progrès qualitatifs de l'appareil public d'appui au commerce extérieur – il faut saluer celui-ci –, des entreprises qui fabriquent des produits qui sont parmi les meilleurs du monde dans un grand nombre de domaines, mais qui se sentent moins bien soutenues que leurs concurrentes étrangères.

Je souhaiterais, pour une fois, esquisser les missions de ce que devrait être un véritable ministère du commerce extérieur si nous voulons rester – car nous le devons ! – parmi les grandes puissances économiques.

Il devrait, pour commencer, être maître des statistiques en son domaine. Certes, la DREE bénéficie d'accords avec les douanes qui disposent, et c'est là que réside la curiosité, d'une direction nationale des statistiques du commerce extérieur. Les douanes ne veulent pas se départir de cette direction et veulent conserver en leur sein la disposition et l'utilité des chiffres. Mais – permettez-moi de faire une comparaison amusante – le chercheur d'or est-il, parce qu'il trouve de l'or, le mieux placé pour créer et vendre les bijoux qui sont fabriqués à partir de l'or qu'il trouve ? (*Sourires.*) Je ne le pense pas.

La DREE devrait disposer de toutes les statistiques pour pouvoir être en état de répondre aux demandes du ministre. Je trouve peu admissible qu'elle ne puisse présenter sous quarante-huit heures des solutions ou des propositions de rétorsion lorsque nous sommes victimes d'un boycott. Je n'imagine pas que pareille situation ait pu être tolérée chez nos principaux compétiteurs. Nous sommes vraisemblablement la seule puissance à posséder un système aussi irrationnel !

En matière d'études, la DREE a fait de sérieux progrès, mais il demeure une impression de fragilité que j'attribue au manque de moyens affectés à ses tâches. Lorsqu'on lit la presse spécialisée étrangère, on mesure l'étendue de ce qui nous manque, ne serait-ce que sur le plan quantitatif.

Il serait souhaitable que le ministère et la DREE puissent développer une solide expertise en prospective, afin de pouvoir aider les décisions du pouvoir politique. Rassurez-vous, il ne s'agirait pas de doubler la direction de la prévision, qui a développé une compétence macro-économique dans les affaires internationales, laquelle devrait d'ailleurs être rattachée à la DREE. Mais à cette compétence d'ordre macro-économique devraient être ajoutées d'autres attributions orientées vers la prospective « économie et affaires », sectorielles ou géographiques, qui font actuellement défaut.

Par exemple, pourquoi la DREE n'a-t-elle pas participé, que dis-je, initié, voire dirigé l'étude portant sur les cent technologies du futur, que vous avez dû trouver, monsieur Galland, en arrivant au ministère de l'industrie sous le présent gouvernement ? Cette étude est très importante car elle porte sur les cent technologies du futur qui, demain, tireront le commerce extérieur de la France, et donc sa croissance. Encore faut-il ne pas oublier qu'il importe de faire des produits qui se vendent ! Être à l'écoute des clients, n'est-ce pas ce qui est le plus difficile ? Mais c'est peut-être le plus vrai, en France comme à l'étranger.

Ces développements devraient être prolongés par la mise en place d'une cellule d'intelligence économique et stratégique,...

M. Bernard Carayon, *rapporteur spécial*. Très bien !

M. Olivier Dassault, *rapporteur spécial*. ... qui s'attacherait à normaliser et à faire remonter, systématiquement et selon une procédure permanente, toutes les informations dont disposent les postes d'expansion économique et les conseillers du commerce extérieur.

M. Robert Galley, *rapporteur pour avis*. Très bien !

M. Olivier Dassault, *rapporteur spécial*. Faut-il la développer au sein du CFCE ou au sein de la DREE ? C'est un autre débat. Je penche plutôt du côté de la DREE : cette cellule doit être directement et rapidement utilisable par le ministre.

Il faudrait aussi que le ministère et la DREE soient plus présents auprès des entreprises lorsque celles-ci connaissent des difficultés juridiques. Je veux parler des plus petites, de celles qui n'ont pas les moyens d'avoir en leur sein un système à demeure, de celles pour lesquelles le coût des consultations est énorme dans la rude compétition internationale d'aujourd'hui, ou de celles qui doivent faire face à des pratiques illicites sur leurs marchés.

Nous avons été très bons dans les récentes négociations du GATT. Mais est-ce suffisant quand on sait que nombre de pays n'appliquent pas ce qui est imposé par l'Organisation mondiale du commerce ?

Sur la seule Union européenne, deux cent deux plaintes pour entrave aux échanges ont été déposées en 1994, dont quatre seulement proviennent d'entreprises françaises. Cela signifie-t-il que nos entreprises n'ont pas été attaquées sur leurs marchés par rapport aux entreprises allemandes, italiennes ou britanniques qui, elles, ont déposé des plaintes par dizaines ? Je ne crois pas. Simplement, ces pays disposent d'une cellule administrative spécialisée dans l'aide et le suivi des recours contentieux vers la Communauté, certes, mais aussi vers l'Organisation mondiale du commerce. Les États-Unis et le Japon disposent également d'une structure au sein de leurs ministères respectifs, qui prend en charge et à leurs frais les plaintes des entreprises. Nous n'avons pas, nous, de telle structure.

Mme Louise Moreau, *rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur*. C'est vrai !

M. Olivier Dassault, *rapporteur spécial*. Il faudrait également que le ministère entreprenne une remise à jour radicale en matière de connaissance de l'offre française afin de pouvoir promouvoir instantanément celle-ci là où elle est sollicitée.

Je le répète : il ne faut pas être timide, il ne faut pas être modeste lorsqu'on part à la conquête des marchés internationaux ! (« Bravo ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Nos entreprises font des produits qui sont parmi les meilleurs du monde. Elles doivent être encouragées et soutenues pour que la concurrence soit loyale.

Lorsque l'on voit la performance des systèmes informatiques dont disposent les Japonais, les Coréens ou les Taïwanais, on comprend combien il est urgent de mettre en chantier au CFCE un système compétitif en ce domaine. Il suffit de voir ce que nos compétiteurs réalisent à base de CD-ROM, c'est-à-dire avec des techniques – on le sait aujourd'hui – peu chères par rapport aux systèmes initiaux qu'ils avaient développés il y a dix ou même quinze ans.

Dans le domaine de la haute technologie, nous sommes aussi parmi les meilleurs au monde. Bon sang ! Utilisons ce que nous inventons pour aider à vendre les produits que nous fabriquons !

Je suis également surpris de constater que nous n'avons pas de publications périodiques pour la promotion de nos produits, comme en ont les Japonais, les Américains, les Allemands, les Anglais ou les Italiens.

C'est grâce à l'effort d'une commission chargée de la communication au sein du ministère de l'industrie que sont réalisées d'excellentes brochures. Hélas ! elles sont distribuées au compte-gouttes à ceux qui les demandent, notamment dans les ambassades, à l'étranger. Mais ce n'est pas suffisant : il serait nécessaire de disposer de véritables publications périodiques au lieu d'une brochure tous les deux ou trois ans.

Il serait souhaitable que le ministère du commerce extérieur puisse contribuer à l'élaboration de solutions pour traiter tous les problèmes de financement des PME.

Une cellule devrait être créée, qui viendrait conforter la vocation financière de la DREE, pour recenser les problèmes et les initiatives, et proposer des solutions.

Il faut encourager les fédérations professionnelles à mutualiser les risques, afin d'accroître les engagements de la SOFARIS, par exemple, et des banques.

Ce serait un excellent investissement si l'Etat pouvait aider à la capitalisation des groupements de cette nature, ne serait-ce qu'à hauteur d'un million de francs ! C'est à la DREE de lancer ce type d'initiative. Je tiens à votre disposition un exemple précis de ce qui peut être généralisé en ce domaine. Mais j'ai déjà été trop long et je ne voudrais pas m'étendre davantage.

Enfin, il faut recadrer les initiatives. Mais comment s'organiser ? C'est un des points essentiels du débat car les enjeux sont primordiaux, notamment au niveau des PME.

Je rappellerai simplement les résultats des travaux que j'ai pu conduire dans le domaine du portage. Si nous avons le même ratio d'exportation des PME dans nos exportations totales que l'Allemagne, nous exporterions, monsieur le ministre, pour 145 milliards de francs supplémentaires. Or, un milliard de francs d'exportations supplémentaires, surtout lorsque ce milliard est distribué sur de petites et moyennes entreprises – c'est par définition un peu moins vrai quand il s'agit de grands contrats –, représente 5 000 emplois nouveaux. Un milliard de francs, c'est 5 000 emplois, et 145 milliards, c'est 700 000 emplois !

La démarche mérite d'être poursuivie. A votre ministère, vous trouverez mon rapport sur le portage. Il me semble que les grands groupes doivent aider les plus petits. Cela est une logique et correspond à une stratégie liée à l'entreprise citoyenne comme à la solidarité indispensable entre les grands groupes et les plus petits. Mais cette attitude est aussi un moyen efficace, peu cher et sûr, de permettre à des PME de réussir des prospections et donc de participer à des conquêtes de marchés.

Nous reviendrons, je l'espère, très bientôt sur le sujet car le club des porteurs sur le plan national est tout prêt d'être créé. Il avait été, à ma demande, initié par Mme Chauvet. J'espère qu'avant la fin de l'année sa création sera une réalité.

Le problème de notre organisation consiste d'abord à clarifier et à rassurer nos structures d'appui au commerce extérieur. Ces structures sont bonnes. Il faut donc arrêter

d'affirmer ou d'écrire que le système est illisible ou complexe. Il le demeurera certainement pour qui ne veut pas faire l'effort de savoir ce qui est mis à sa disposition.

Le CFCE, c'est l'information ; le CFME, ce sont les salons et les expositions ; l'ACTIM, ce sont la coopération ainsi que l'information technique et technologique ; la COFACE, ce sont les assurances. Les postes d'expansion économique sont nos correspondants privilégiés à l'étranger, préoccupés par le soutien et la promotion exclusifs de nos produits et de nos entreprises sur ces marchés, et tendus vers cela.

Je souhaiterais pour ma part une meilleure coordination entre toutes ces administrations et au sein même de nos ambassades à l'étranger, où nous exportons une partie de la France mais où nous n'exportons pas que nos qualités : nous exportons fréquemment nos défauts.

Il faudrait peut-être que les personnes concernées, souvent de qualité, s'entendent mieux entre elles, qu'elles s'informent et travaillent ensemble.

Il faudrait aussi permettre à nos entreprises de mieux les utiliser. Pour cela, il faut remobiliser les ressources humaines à l'exportation, encore insuffisantes. Que dis-je ? Elles sont parfois inexistantes. Sur les 140 000 entreprises exportatrices françaises, combien y en a-t-il qui ont un responsable export en leur sein ? Vous savez mieux que moi, monsieur le ministre, que près de 92 p. 100 d'entre elles n'en ont pas. Je sais que ce n'est ni le lieu ni le moment de parler de ce sujet. Je me tiens toutefois à votre disposition pour y parvenir car, même si cela n'entre pas dans la compétence de votre ministère, vous pouvez être à cet égard un soutien très important. Des mesures doivent être prises pour permettre aux PME d'avoir en leur sein un responsable export. En effet, le dirigeant ne peut pas tout faire !

Quant à nos services d'expansion, ils sont très motivés, et je tiens à les saluer. Irremplaçables et indispensables, ils doivent faire l'objet de toutes les attentions des pouvoirs publics.

De plus, il faut surtout stopper les velléités d'OPA du Quai d'Orsay sur la politique extérieure de la France. Sont-elles la conséquence d'un certain rapport – pertinent mais que je ne nommerai pas –, dont la rédaction aurait exigé une plus grande concertation des chefs d'entreprise ?

Je souhaite que le Gouvernement mette rapidement un terme aux dérives que l'on constate en ce domaine et qu'il rappelle que la politique économique extérieure est, aujourd'hui plus jamais, partie intégrante de la politique économique de la France, que celle-ci est élaborée à Bercy, proposée au Gouvernement, et qu'ensuite – ensuite seulement – il appartient à chaque ministère, pour ce qui le concerne, d'en appliquer les éléments.

A-t-on vu le ministère des affaires étrangères américain sur le devant de la scène pour traiter les problèmes économiques internationaux ? Non. A-t-on vu le ministère des affaires étrangères du Japon avancer une position économique ? Non. Lorsqu'on veut parler d'affaires au Japon, on prend l'attache du ministre du commerce extérieur et de l'industrie, c'est-à-dire du MITI.

Tout le monde se souvient, dans cette assemblée, de l'efficacité de Mme Carla Hill et de M. Mickey Kantor, qui étaient les véritables ministres du commerce extérieur lors des discussions du GATT, et de leur pugnacité !

En conclusion, je souhaite rappeler qu'il n'entre pas dans mes compétences de m'interroger sur le fait de savoir pourquoi ni comment il est encore possible qu'il y ait des exclus avec 45 p. 100 de prélèvements obligatoires et plus de 50 p. 100 de dépenses publiques dans le PNB.

Il ne m'appartient pas non plus de me prononcer sur le bien-fondé d'une politique de l'offre ou sur l'extension de la voie redistributive pour réduire les fractures sociales.

Ce que je sais, c'est que le système doit être financé et que tout effort supplémentaire demandé à l'appareil économique, principal contributeur, je le rappelle, du budget social de la nation – sans appareil économique, il n'y a pas d'action sociale possible –, suppose un effort marginal plus dur pour produire les richesses nécessaires au financement des transferts sociaux.

Il importe donc plus que jamais que le Gouvernement considère qu'il est indispensable que les contributeurs soient placés dans les meilleures conditions possibles pour qu'ils puissent apporter leur concours, en développant au mieux leurs activités à l'international. Dans cette perspective, je constate que de sérieuses réformes sont à apporter à notre dispositif de soutien au commerce extérieur.

Ces réformes ne sont d'ailleurs pas nécessairement coûteuses, mais certains ajustements doivent être envisagés pour l'avenir, et de façon urgente.

Je souhaite que le budget du commerce extérieur pour 1996, adopté par la commission des finances, soit voté par l'Assemblée en l'état, bien que le commerce extérieur n'apparaisse visiblement pas aujourd'hui comme une priorité.

Je souhaite également que le Gouvernement puisse donner des instructions pour que soient examinées les corrections qui s'imposent lors de la préparation du budget de 1997, qui va commencer dans quelques mois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. M. le rapporteur spécial de la commission des finances pour le commerce extérieur ne m'en voudra pas d'inviter les orateurs suivants à ne pas suivre son exemple. *(Sourires.)* Son intervention, sur le contenu de laquelle je ne porte pas de jugement, a duré trente-cinq minutes au lieu des quinze prévues. A ce rythme, nous n'en sortirons pas !

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Pardon, monsieur le président.

M. le président. La parole est à Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour le commerce extérieur.

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, je tâcherai de me tenir à peu près au temps de parole qui m'est imparti.

L'excédent commercial français a atteint 83 milliards de francs en 1994, à peine en retrait sur les 88 milliards de 1993. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il s'inscrit dans un environnement économique de croissance qui s'accompagne habituellement d'une dégradation de notre solde extérieur.

Les chiffres disponibles pour 1995 confirment cette tendance positive : notre excédent cumulé atteignait déjà 72,5 milliards de francs à la fin du mois d'août 1995. Les derniers chiffres font état de 100 milliards. Espérons !

L'importance de ces résultats est d'autant plus grande que le commerce extérieur est devenu le principal moteur de la croissance française et que sa contribution à la lutte contre le chômage est déterminante : on estime à plus de 4 millions le nombre d'emplois directement ou indirectement liés en France à l'activité exportatrice.

Une rapide analyse des échanges par produit de la France avec le monde fait apparaître que le maintien de notre excédent en 1994 résulte d'un double mouvement :

la progression de notre excédent industriel civil, jointe à une nouvelle réduction de notre facture énergétique, a compensé la très forte dégradation de notre excédent agroalimentaire et le nouveau recul de nos ventes de matériel militaire.

L'amélioration de l'excédent de l'industrie touche l'ensemble des biens industriels, à l'exception des biens intermédiaires – métaux, chimie, etc. – qui, d'une situation d'équilibre en 1993, passent à un déficit de 10 milliards de francs en 1994. Le pôle transport – construction aéronautique, équipements automobiles et voitures particulières – a été une nouvelle fois très dynamique. Mais il y aura des problèmes à l'avenir.

Le solde des biens d'équipement professionnel est en augmentation de près de 5 milliards de francs, mais les déficits de certains secteurs – matériel informatique, électronique professionnelle et domestique – témoignent de la persistance de certaines faiblesses de l'offre française. Au total, ces chiffres viennent renforcer notre conviction que l'avenir de notre commerce extérieur passe, d'une part, par un développement continu des secteurs des biens d'équipement et des biens intermédiaires liés à la technologie de pointe et, d'autre part, par la montée en gamme des producteurs français, en particulier dans le domaine des biens de consommation.

La faiblesse des coûts du travail dans de nombreux pays en développement ne nous permet pas de lutter à armes égales sur les produits bas et moyens de gamme. Nous sommes condamnés à nous spécialiser sur des produits dont le marché est moins sensible à la composante prix. Le succès aux Etats-Unis d'une entreprise comme Téfal, par exemple, s'explique par la qualité du produit, et non par son prix, lequel est assez élevé là-bas.

En termes d'orientation géographique, l'évolution la plus remarquable réside dans la forte augmentation de nos exportations à destination des pays d'Asie en développement rapide. Nos fournitures à ces pays ont augmenté de 20 p. 100, ce qui en fait la zone la plus dynamique pour nos débouchés. Notre présence dans cet espace géographique demeure toutefois insuffisante. Notre part de marché oscille entre 1 et 2 p. 100 seulement.

En conclusion de cette rapide analyse des résultats du commerce extérieur français, nous voudrions exprimer un regret et une crainte.

Le regret, c'est que l'exportation reste en France l'apanage des grandes entreprises. Selon une récente enquête de la Banque de France, huit PME françaises sur dix n'exportent pas ou n'exportent que très peu – leurs exportations sont inférieures à 5 p. 100 des ventes –, alors que la proportion est inverse pour les grandes entreprises : les trois quarts des exportations françaises ont été réalisés par des entreprises de plus de 500 salariés.

Notre crainte concerne l'instabilité monétaire et ses conséquences sur nos exportations. De juillet 1993 à avril 1995, cinq monnaies européennes se sont nettement dépréciées par rapport au franc : la lire – moins 23 p. 100 ; la drachme – moins 14 p. 100 ; la livre sterling – moins 12 p. 100 ; la couronne suédoise – moins 7,8 p. 100 et la peseta – moins 5 p. 100.

La politique du franc fort est – nous l'avons déjà dit – l'une des principales raisons des bons résultats de notre commerce extérieur. Le coût des importations est allégé, notamment pour les matières premières et les recettes des exportations sont augmentées. Les entreprises ont été incitées à rechercher des gains de productivité et à fabriquer des produits de meilleure qualité. Les acquisitions et les implantations de filiales à l'étranger en ont été facilitées.

tées, ce qui a permis de conquérir de nouvelles parts de marché, même si celles-ci, monsieur Dassault, n'apparaissent pas dans les statistiques du commerce extérieur. Nous engrangeons aujourd'hui les bénéfices de cette stratégie de désinflation compétitive.

Il serait illusoire et dangereux de penser qu'un solde extérieur positif puisse se construire sur les « coups » que sont les dévaluations compétitives. Un courant prospère et stable d'exportations pour un pays développé comme le nôtre se construit sur ce que les économistes appellent « la compétitivité hors prix » : recherche de la qualité, différenciation des produits, innovation, service après-vente, image des entreprises.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Tout à fait !

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis. Notons d'ailleurs que l'évolution de nos résultats commerciaux montre que la France a jusqu'ici globalement peu souffert de ces aléas monétaires, sauf dans certains domaines.

Mais il faut être conscient que la capacité d'adaptation de nos entreprises à des chocs monétaires répétés n'est pas sans limite et que l'on ne peut admettre les graves perturbations, même temporaires, que font subir les dévaluations compétitives à certains secteurs de l'économie française comme le textile, la chaussure, le bois papier, le jouet et la plupart des productions agricoles. Il est urgent que des mesures soient prises tant au niveau européen qu'au niveau international pour mettre fin aux distorsions de concurrence liées aux fluctuations monétaires.

En termes de crédits, le projet de budget du commerce extérieur pour 1996 subit une forte baisse puisqu'il passe de 12,7 milliards de francs en loi de finances initiale pour 1995 à 6,4 milliards pour 1996, soit une diminution de près de 50 p. 100. L'effort demandé est donc très important.

La baisse de près de 11 p. 100 des crédits d'intervention du titre IV va notamment imposer des contraintes serrées aux trois organismes traditionnels d'appui du commerce extérieur, en raison de la diminution de leur subvention – moins 5 p. 100 pour le Centre français du commerce extérieur, moins 11,4 p. 100 pour le Comité français des manifestations à l'étranger et moins 10 p. 100 pour l'Agence de la coopération technique, industrielle et économique. Nous nous rapprochons du plancher au-dessous duquel on ne pourrait descendre sans nuire à l'efficacité de notre réseau d'appui.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. C'est vrai !

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis. Par ailleurs, les crédits de soutien aux entreprises exportatrices inscrits au budget des charges communes sont en forte baisse, à l'exception notable, toutefois, des dotations du Codex et de l'assurance prospection.

Au total, ce budget apparaît, certes, comme un budget de rigueur, mais nous estimons qu'il demeure un compromis acceptable entre les deux impératifs auxquels il est soumis : participer à l'indispensable maîtrise de la dépense publique et soutenir l'effort à l'exportation de nos industriels.

En matière de politique commerciale, la récente décision du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne de ne pas lancer une étude de faisabilité pour une zone de libre-échange avec les pays d'Amérique du Nord a suscité des aigreurs chez certains de nos amis. La France a beaucoup œuvré pour ce refus et je l'en félicite. Il est probable toutefois que le sujet sera à nouveau en discussion dans les mois à venir. La mission

que nous avons effectuée aux Etats-Unis et au Canada en septembre dernier nous a permis d'approfondir notre analyse sur cette question.

La proposition américaine de constitution d'une zone de libre-échange transatlantique, relayée par sir Leon Brittan, a eu comme première conséquence de diviser en deux camps les pays de l'Union européenne. La Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas, la Finlande, la Suède et l'Irlande sont plutôt favorables au projet. La France, l'Espagne, la Grèce, la Belgique et l'Italie y sont, pour le moment, hostiles. Faut-il voir dans cette attitude le retour d'un complexe obsidional que nous avons nous-mêmes dénoncé lors des négociations de l'Uruguay Round ?

La rapidité avec laquelle les Etats-Unis ont pris certaines distance avec l'OMC laisse planer quelques doutes sur leur ralliement sans arrière-pensée aux règles du multilatéralisme. La menace de recourir à la section 301 dans le récent contentieux automobile avec le Japon illustre la tendance des Etats-Unis à vouloir interpréter unilatéralement le champ d'application des accords de l'OMC, en décidant notamment ce qui doit relever du règlement multilatéral des différends. Aussi interprétons-nous l'insistance de la diplomatie américaine pour créer une zone de libre-échange transatlantique comme la volonté de négocier des règles du jeu commercial qui favorisent le plus possible l'industrie américaine. Pour être tout à fait clairs, nous pensons que les Etats-Unis cherchent à obtenir, par le biais de cette zone de libre-échange, les concessions commerciales qui leur ont échappé lors des négociations de l'Uruguay Round.

Il ne faudrait pas inverser les priorités. L'urgence n'est pas aujourd'hui à la réouverture de négociations commerciales, mais à la mise en œuvre des accords qui ont été signés.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Tout à fait !

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis. Attachons-nous d'abord à appliquer les accords de Marrakech et à renforcer l'OMC ! Sans se désintéresser des offres américaines, il faut privilégier des objectifs plus ciblés et plus appropriés : stabilisation du dollar, reconnaissance mutuelle des certifications et des normes et lutte contre la drogue ou le crime organisé. C'est un ordre du jour bien rempli !

Le Canada, lui aussi, est intervenu à maintes reprises pour proposer un traité de libre-échange à l'Union européenne. Ces propositions ont pris un tour plus répétitif et plus solennel depuis l'automne 1994. Les raisons qui motivent cette attitude du Canada sont à notre sens différentes de celles des Etats-Unis. Le Canada est un pays très engagé dans le commerce international et cherche à multiplier les accords juridiques de libre-échange afin de se mettre à l'abri de toute réaction protectionniste de la part de ses partenaires. C'est la raison pour essentielle pour laquelle il a adhéré à l'ALENA. C'est pourquoi il propose une formule similaire à celle de l'Union européenne.

Face à ces offres, tant des Etats-Unis que du Canada, la position de la France, telle qu'elle a été exprimée par M. le Président de la République en marge du sommet du G7 à Halifax en juin dernier, a été d'exclure d'emblée l'accord de libre-échange proprement dit, mais d'accepter de rechercher en commun les moyens de renforcer les liens de coopération économique transatlantique. Cette position nous semble aller dans la bonne direction.

Même si l'on refuse toute négociation sur une zone de libre-échange, il peut être possible d'utiliser les propositions commerciales américaines et canadiennes au profit de l'Europe pour combattre certaines positions unilatéralistes des Etats-Unis. L'adjoint du représentant du président pour le commerce, M. Jeff Lang, nous a déclaré que les Etats-Unis mettaient au premier rang de leurs préoccupations le développement de l'OMC. Sachons le prendre au mot !

Il est essentiel que les Etats-Unis et l'Europe parlent d'une même voix sur certains dossiers comme les conditions de l'admission de la Chine à l'OMC, la défense de la propriété intellectuelle ou l'aide au développement. Les occasions ne manquent pas de demander aux Etats-Unis de mettre en accord leurs actes et leurs discours.

Enfin, je ne voudrais pas finir sans inciter l'Union à développer sa coopération avec les pays du MERCOSUR – Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay –, qui représentent, depuis le 1^{er} janvier 1995, un marché de 200 millions d'habitants. Les Etats-Unis n'ont pas l'exclusivité des relations avec cette zone, qu'ils ont tendance à considérer un peu comme leur chasse gardée. L'Union européenne a déjà conclu un pré-accord avec le MERCOSUR qui doit être confirmé dans le courant du mois de décembre par le Président de la République du Brésil.

En guise de conclusion, nous estimons que la bonne santé du commerce extérieur doit être une incitation à rendre encore plus performant notre système d'aides à l'étranger, qui est bien complexe. Sur ce point, je rejoins le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Dassault.

Les structures sont en effet nombreuses. Les postes d'expansion économique se superposent aux postes diplomatiques et cohabitent parfois tant bien que mal avec les chambres de commerce. Nous estimons nécessaire de rationaliser ces structures afin d'éviter certains doublons et d'apaiser les querelles de chapelle. La qualité des fonctionnaires n'est pas en jeu. De part et d'autre, on trouve des gens de première qualité. Mais il y a quelque chose à faire.

D'ores et déjà, les ambassadeurs ont obtenu le droit de signer eux-mêmes, au nom de la France, les protocoles financiers bilatéraux, alors que cette prérogative était jusque-là réservée à la direction du Trésor. Une bonne diplomatie passe obligatoirement par un volet économique. Un traitement global de l'information économique internationale doit être institué. Nous en sommes tout à fait d'accord. Les ambassadeurs ont vocation naturelle à assumer ce rôle d'autorité et de coordination. Des passerelles devraient être créées entre le Quai d'Orsay et le ministère de l'économie et des finances.

C'est avec l'espoir que l'on s'engage bientôt dans la voie de cette réforme, qui peut être source d'économies, que la commission des affaires étrangères, suivant mes conclusions, propose à l'Assemblée d'adopter les crédits du commerce extérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commerce extérieur.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les années 1993, 1994 et 1995 auront marqué un tournant décisif pour le commerce extérieur de la France. Après un solde positif de 31 milliards de francs en 1992,

les excédents ont été de plus de 80 milliards pour les années 1993 et 1994. L'excédent devrait être de l'ordre de 100 milliards de francs pour l'année 1995. Cela traduit bien la croissance économique de notre pays, caractérisée par la hausse, tant en volume qu'en valeur, des importations et des exportations.

Par ailleurs, l'année 1994 a connu une accélération du commerce mondial, puisque les échanges de marchandises ont crû de 9 p. 100, ce qui représente la plus forte progression annuelle depuis 1976. Cette tendance se confirmerait en 1995, pour se situer entre 8 et 9 p. 100. L'année 1995 a également pour caractéristique d'être la première année de mise en application de l'Organisation mondiale du commerce – OMC – qui a permis de renforcer le système multilatéral et de garantir l'équilibre des engagements issus de l'Uruguay Round, en obligeant les membres à adhérer à l'ensemble des obligations qui en résultent et en contrôlant le respect des règles et des engagements de libéralisation par les participants.

Enfin, du point de vue strictement budgétaire, l'évolution des dotations allouées au commerce extérieur reste marquée par la rigueur et le redéploiement des moyens vers les pays solvables.

Je reprendrai brièvement chacun de ces points.

S'agissant de l'environnement international, la forte croissance des échanges en 1994 a été plus marquée en valeur qu'en volume à cause principalement de la forte hausse, de l'ordre de 12 p. 100, des produits de base hors pétrole et, dans une moindre mesure, de la dépréciation du dollar. Cette reprise vigoureuse du commerce international s'explique essentiellement par la reprise des échanges en Europe occidentale. Si l'on fait abstraction du commerce intracommunautaire, l'Union européenne reste le premier exportateur mondial en 1994, avec 19,2 p. 100 du marché mondial, devant les Etats-Unis – 15,4 p. 100. Quant à la France, elle conserve son rang de quatrième exportateur mondial, avec une part de marché en valeur stabilisée à 5,7 p. 100.

Pour 1995, le commerce mondial de biens et services devrait poursuivre sa progression de 8 à 9 p. 100. Celle-ci pourrait néanmoins être moins rapide pour la France. En effet, notre commerce étant davantage tourné vers l'Europe, nous pourrions pâtir du niveau du franc par rapport à celui de la lire, de la peseta ou de la livre.

Dans ce contexte, quelle a été la situation du commerce extérieur de la France en 1994 et quelles sont les perspectives pour les années à venir ?

En 1994, notre excédent commercial a atteint le chiffre de 87,8 milliards de francs, avec une progression de nos importations de 10,1 p. 100 et de nos exportations de 9,3 p. 100. Cela représente la plus forte progression de nos échanges depuis 1989. Dans ce contexte, le taux de couverture en valeur de nos échanges s'établit à 107,2 p. 100, soit une légère régression par rapport à l'an passé. Ce taux reste néanmoins à un niveau inégalé dans l'histoire de notre commerce extérieur depuis plus de vingt ans. Ce bon résultat est dû à l'excédent industriel de la France, qui s'est établi à 50,8 milliards de francs malgré une légère régression de 2,6 p. 100 par rapport à 1993. Cette régression a trois explications. D'abord, nos déficits sectoriels se sont accrus. Ensuite, notre secteur agroalimentaire a enregistré une baisse de son excédent après le résultat record de l'an passé. L'excédent est en effet de 46,7 milliards de francs seulement, contre 57,1 milliards de francs en 1993, soit un recul de 10,4 milliards. Enfin, la France a poursuivi la croissance de son excédent pour les biens d'équipement profession-

nels, les matériels de transports terrestres, grâce au secteur automobile notamment. Les exportations liées aux grands contrats remportés par les entreprises françaises à l'étranger ont atteint 137,3 milliards de francs en 1994, soit un chiffre supérieur de 5,6 p. 100 à celui de l'année précédente et dans lequel la part des contrats militaires est approximativement constante, de l'ordre de 35 p. 100. L'excédent commercial de la France devrait encore s'améliorer au cours de l'année 1995. Selon l'INSEE, il atteindrait un chiffre voisin de 100 milliards de francs.

Je souhaite rendre hommage aux chefs d'entreprise qui poursuivent leurs efforts de compétitivité et renforcent leur capacité à l'exportation malgré les perturbations générées par les politiques de dévaluation compétitive de certains pays de la Communauté et les fluctuations erratiques du dollar.

Telles sont, monsieur le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, les quelques remarques que je voulais vous soumettre, avant d'aborder l'examen du projet de budget que vous nous présentez.

Tout d'abord, je regretterai, comme je le fais depuis plusieurs années que l'ensemble des crédits réservés au commerce extérieur ne soient pas regroupés dans un même fascicule budgétaire.

Les dépenses relatives aux moyens des services augmentent nettement, de 5,2 p. 100, après avoir connu une stagnation en 1995. Les crédits consacrés aux dépenses du personnel s'élèvent à 714,3 millions de francs, montant en progression de 69 millions, soit 10,7 p. 100 par rapport à 1995.

En période de rigueur budgétaire, je ne vois pas de véritable explication à ce relèvement, et je souhaiterais donc en obtenir une, d'autant que toutes les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des services liés à l'expansion économique à l'étranger, ainsi que des directions régionales du commerce extérieur, subissent une baisse de l'ordre de 6 p. 100.

Voyons d'abord le dispositif sur le territoire français.

Le Centre français du commerce extérieur a recentré ses missions sur l'information et réorienté ses actions sur les pays de l'OCDE et du Sud-Est asiatique. Il lui est alloué une somme de 154,3 millions de francs, soit une baisse de 4,8 p. 100 par rapport à l'exercice en cours.

Pour ce qui est du CFME, l'année 1994 a vu se confirmer les tendances qui étaient apparues au cours de l'année précédente. Le nombre d'actions soutenues par le comité se réduit de 22 p. 100, passant de 146 à 113, après une baisse de 10 p. 100 en 1993. Ce dernier a, par ailleurs, poursuivi le redéploiement de ses interventions dans des zones où son action est la plus utile aux entrepreneurs. C'est ainsi que les marchés européens, plus accessibles, ne mobilisent plus que le tiers de son budget, alors que, à l'inverse, la part de l'Asie est passée en un an de 26 p. 100 à 29 p. 100.

L'ensemble des crédits qui lui seront alloués l'an prochain est en forte diminution, passant de 69,2 millions de francs à 52,52 millions de francs.

En revanche, la dotation des directions régionales du commerce extérieur bénéficiera d'une légère augmentation : 38,58 millions contre 38,24 millions cette année, soit une progression de 0,9 p. 100. Ces directions sont notamment chargées, avec les services compétents des régions, de la gestion des fonds d'aide à l'exportation.

Enfin, les crédits de formation au commerce extérieur diminuent de 2,5 millions.

J'en viens au dispositif à l'étranger. La diminution des postes d'expansion économique s'inscrit dans le cadre d'un vaste plan de réduction des effectifs qui a commencé à s'appliquer en 1991. Au total, quarante-trois postes ont été supprimés depuis 1980 alors que la DREE n'en a créé dans le même temps que trente et un. En conséquence, les crédits vont enregistrer une diminution de 5,9 p. 100. Par ailleurs, il convient d'observer que la redistribution des postes s'effectue principalement au profit des Etats de l'ex-URSS et des pays d'Europe centrale et orientale.

Les crédits de l'ACTIM se seront élevés à 77,15 millions cette année, en diminution de 6,02 millions par rapport à la dotation inscrite dans la loi de finances initiale pour 1994. Mais la progression des ressources propres aura compensé cette décade. Le projet de budget pour 1996 prévoit de ramener cette subvention à 69,691 millions, soit une diminution de 9,6 p. 100.

La croissance des ressources propres de l'agence provenant essentiellement de l'affectation de coopérants du service national, pourrions-nous savoir le nombre de postes de CSNE pourvus en 1995 par rapport au quota de 3 000 qui avait été ouvert, et quelles sont les prévisions pour 1996 ?

Il est à noter, en outre, que 65 p. 100 de ces jeunes coopérants trouvent un emploi définitif à la fin de leur contrat.

Enfin, je souhaite faire part de trois réflexions concernant tous ces organismes, services d'Etat, voire collectifs, qui contribuent à conseiller et à aider les entreprises désirant exporter.

Les crédits des organismes percevant des aides publiques ont atteint un seuil au-dessous duquel ils ne pourraient accomplir parfaitement leur mission. De nouvelles diminutions réduiraient leur possibilité d'action et entraîneraient, par voie de conséquence, des difficultés sociales.

De plus, ils ont besoin d'une stratégie à long terme et la variation erratique de leur subvention paralyse cette réflexion nécessaire sur plusieurs années.

Le temps est venu d'une réforme pour une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité de tous ces organismes.

Nous devons penser mieux et dépenser moins.

Croyez-vous qu'un chef d'entreprise qui souhaite développer ses exportations puisse s'y retrouver entre les missions des directions régionales du commerce extérieur, du CFME, du CFCE, de l'ACTIM, des délégations régionales de la COFACE, des chambres régionales de commerce, des conseils régionaux, parfois des conseils généraux ou des grandes villes et, enfin, des organisations professionnelles ?

Je le répète : une réforme s'impose. Il faut rassembler en un lieu régional unique toutes les structures qui contribuent à aider financièrement et à conseiller nos industriels. Cela ne peut plus attendre, monsieur le ministre. Nous vous aiderons.

J'en viens aux aides financières, en distinguant entre les aides aux grands contrats et les aides au commerce courant.

L'activité d'assurance crédit effectuée par la COFACE pour le compte de l'Etat concerne principalement la couverture du risque politique à court terme hors Union européenne. La situation de la COFACE tend à s'améliorer, grâce, notamment, à la réorientation de notre commerce extérieur vers les pays solvables. Seules les garanties gérées pour le compte de l'Etat figurent dans la

loi de finances. Elles se seront élevées à 4 milliards de francs en 1995, et l'hypothèse d'un résultat pratiquement équilibré est très vraisemblable. De ce fait, la ligne budgétaire de l'assurance crédit n'est pas abondée pour 1996. Néanmoins, de nombreuses incertitudes pèsent sur certains pays débiteurs comme l'Algérie, l'Iran ou la Russie. Compte tenu de ces difficultés, une dotation complémentaire ne devra-t-elle pas être inscrite ?

L'aide au commerce courant a pour objectif premier d'accroître l'ouverture des PME-PMI sur l'extérieur. Votre rapporteur se réjouit que les crédits inscrits pour l'assurance prospection et l'assurance foire augmentent de 90 millions pour atteindre le chiffre de 415 millions de francs. Ce relèvement traduit le renouveau de la procédure observé depuis 1994. Cette année-là, le chiffre d'affaires généré par cette procédure s'est établi à 14,16 milliards de francs, ce qui signifie qu'un franc de dépense budgétaire a induit vingt-deux francs d'exportations nouvelles.

Enfin, je vous félicite pour l'augmentation des crédits affectés au Codex, le comité de développement extérieur, qui bénéficiera d'une croissance de 10 à 36 millions de francs. Le bilan du Codex lui aussi est très positif puisque un franc d'intervention publique a entraîné quatre francs d'investissement et seize francs d'exportations.

En conclusion, la France est tirée par les bons résultats de son commerce extérieur. Plus d'un Français sur quatre travaille pour l'exportation. Le projet de budget montre la volonté des pouvoirs publics d'inscrire notre excédent commercial dans la durée. C'est là une des clés de la réduction de notre taux de chômage.

Sur proposition de son rapporteur, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption de ce projet de budget, en souhaitant vivement que la réorganisation des services ou organismes de conseils ou d'aides à nos industriels ne soit pas à nouveau reportée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Avant de suspendre la séance pour quelques instants, je voudrais vous rappeler que, dans la discussion, j'ai cinq inscrits disposant au total d'un temps de parole de cinquante minutes, et qu'interviendront ensuite les deux ministres présents, M. Borotra et M. Galland. Il faudrait donc que chacun s'efforce de respecter le temps qui lui est imparti, de façon que ces interventions s'achèvent avant le déjeuner, la phase des questions et le vote des crédits étant renvoyés à la prochaine séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures vingt, est reprise à onze heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en venons aux orateurs inscrits.

Je rappelle que je vais devoir faire respecter strictement les temps de parole.

La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, nous voici, après d'ultimes rebondissements, saisis de ce budget de l'industrie pour 1996. « Rebondissements », c'est bien le moins que l'on puisse dire, puisque, en préparant cette

intervention, c'est à votre prédécesseur, M. Yves Galland, que je pensais m'adresser. La situation est paradoxale. En effet, votre rapport pour avis, repris par M. Galley, critique d'une façon ferme la politique du Gouvernement, dont vous faites désormais partie. Contradiction consécutive à des changements dans le ministère en pleine session budgétaire qu'il vous faudra assumer.

Votre présence aux bancs des ministres change-t-elle du tout au tout le propos que j'avais préparé ? Cela aurait dû être le cas si nous avions ressenti cet électrochoc annoncé par M. Juppé. Ce fut tout au plus, comme on l'a souligné, y compris dans vos rangs, une variation momentanée de tension.

Nous sommes bien devant le budget préparé par M. Galland et je n'ai pas de raison d'être moins critique aujourd'hui qu'hier. Cependant, nouvellement installé rue de Grenelle, vous avez, en quelque sorte, le bénéfice du neuf, et je ne vous ferai pas porter, pas plus d'ailleurs que le groupe socialiste au nom duquel je m'exprime, la responsabilité de tout ce qu'implique le budget que nous examinons.

Distinguons donc ce qui relève de votre prédécesseur et ce à quoi vous allez être confronté.

Le budget et ses chiffres d'abord. Ils ne sont pas bons, mais vous avez la chance, si je puis dire, que les bases sur lesquelles a été préparé le projet de loi de finances pour 1996 ne soient pas superposables à celles de la loi de finances de 1995 : les comparaisons que nous aurions souhaitées ne sont donc pas toujours possibles.

Les crédits du ministère de l'industrie s'élèvent dans le projet de budget pour 1996 à 17 milliards en dépenses ordinaires et crédits de paiement, et à 5,75 milliards en autorisations de programme.

Les dépenses de fonctionnement, d'abord. Parmi les postes du titre IV, deux permettent une comparaison à structures constantes. La subvention de fonctionnement à Charbonnages de France augmente de 1,3 p. 100. Mais les dépenses consacrées à l'environnement et à la compétitivité des entreprises diminuent de 7 p. 100, et c'est à notre avis une des faiblesses marquantes de ce budget.

Les dépenses d'investissement, en quelques mots. Comme pour les dépenses de fonctionnement, les comparaisons à structure constante ne sont possibles que pour certains postes.

Ainsi, le Commissariat à l'énergie atomique bénéficiera d'une dotation de 200 millions en 1996. Les crédits destinés au développement régional des PMI décroissent en autorisations de programme comme en crédits de paiement, respectivement de 12 et 13 p. 100. Il en est de même pour la dotation à la recherche industrielle : moins 20 p. 100 en autorisations de programme et moins 15 p. 100 en crédits de paiement. Cela ne nous semble pas non plus – et même pas du tout – un élément positif de ce budget.

Ainsi, nous ne trouvons pas dans ce budget l'accompagnement qu'appellent les efforts accomplis par notre industrie pour retrouver difficilement un chemin d'expansion et de développement créateur d'emplois.

Au titre des remarques diverses, je soulignerai que la dotation de l'ANVAR, représentative de l'effort de diffusion de l'innovation dans le tissu industriel, est en diminution, aussi bien en autorisations de programme – moins 10 p. 100 – qu'en crédits de paiement – moins 11 p. 100. Là aussi, c'est un mauvais point pour le soutien public à notre tissu industriel et à sa régénération.

Enfin, une question sur votre politique en matière d'emplois publics. Le ministère s'est engagé dans une réduction de ses effectifs d'administration centrale de 300 postes en trois ans. La première tranche est mise en œuvre dès le budget pour 1996. Quelles fonctions ou quels services concernent ces réductions ? En quoi sont-elles susceptibles ou non d'altérer les capacités du ministère ? A quelles nécessités répondent-elles ?

Ma préoccupation à travers cette question est de rappeler que la période que nous abordons exige non pas un Etat faible, mais bien un Etat présent et agissant avec les moyens afférents. Comme on dit familièrement, il faut un pilote dans l'avion !

J'en viens ainsi à ma deuxième catégorie de préoccupations. Je veux parler des chantiers qui vous attendent, monsieur le ministre, qui nous attendent, devrais-je dire, puisque, soyez-en certain l'opposition, et dans ses rangs les socialistes, sera présente pour contrôler et discuter l'action que vous mènerez.

A nos yeux, et sans intention réductrice, vous serez avant tout le ministre des privatisations et celui des activités de réseau. Cela appelle de ma part plusieurs commentaires.

Ministre des privatisations tout d'abord. Je ne reviens pas sur le détail de leur programmation qui est connu : aujourd'hui Pechiney, demain peut-être Renault. Opposés à cette orientation en 1993, les socialistes y sont, aujourd'hui, en 1995, plus que jamais hostiles. Au-delà de critiques dogmatiques et fausses, souvent marquées par la philosophie libérale, l'Histoire, j'en suis sûr, rendra justice aux nationalisations, celles de 1936, de 1945 ou de 1981.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. De tels propos sont invraisemblables !

M. Christian Bataille. La politique industrielle alors menée fut conforme à l'intérêt général. Elle permit de sauvegarder des pans menacés de notre industrie, et donc des centaines de milliers d'emplois, en évitant qu'ils ne soient emportés par le vent du large, qu'il vienne de l'Atlantique ou du Pacifique.

Qu'allez-vous faire demain, de bon ou de mauvais gré ?

Liquidation du patrimoine productif, démembrement des leviers de la politique industrielle : nous continuons de voir dans les privatisations le contresens absolu que nous avons annoncé.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Quel contresens ?

M. Christian Bataille. Par ailleurs, vous serez le ministre des activités de réseaux. C'est la deuxième qualification qui nous semble s'appliquer aux fonctions que vous prenez, et je ne vous cacherai pas qu'elle nous semble essentielle.

C'est tout d'abord l'occasion de vous dire que le groupe socialiste ne juge pas négativement le regroupement qui est intervenu avec les postes, les télécommunications et l'espace. Les activités de réseaux, ce sont l'énergie, dont vous avez la tutelle à travers EDF et GDF, les postes et télécommunications, qui relèvent donc de vos compétences, mais aussi la distribution de l'eau et les transports. Ces deux derniers secteurs ne vous sont pas rattachés, mais il se trouve que ce ne sont pas ceux où la construction européenne se fait la plus pressante. Nous nous félicitons donc du regroupement énergie-postes-télécommunications, mais encore faut-il que nous sachions quelle politique il doit servir.

C'est à ce sujet que nous aimerions de votre part des éclaircissements. Vous êtes en effet l'auteur, dans cette assemblée, d'un rapport qui porte votre nom et qui traite du devenir des secteurs de réseaux dans la construction européenne. Ce rapport, adopté le 5 octobre dernier par la délégation pour l'Union européenne, est, pour nous, une précieuse référence pour juger des intentions qui vous animent.

En se contentant d'une lecture rapide, ce rapport peut sembler protecteur des activités de réseaux. Vous êtes par exemple de ceux qui considèrent que La Poste est menacée, même après le compromis trouvé le 26 juillet dernier, et qui fonde la directive actuellement en consultation devant notre assemblée. Vous êtes aussi de ceux qui sont attentifs au devenir de nos deux entreprises nationales du secteur de l'énergie, Electricité de France et Gaz de France. Souvenons-nous de nos débats du 21 juin dernier : vous y avez fait adopter, dans un consensus presque général, une résolution soulignant les résultats du conseil « énergie » du 1^{er} juin au cours duquel la coexistence de l'ATR – accès des tiers au réseau – et de l'acheteur unique a été validée.

Ces éléments nous inspireraient confiance s'ils n'étaient insérés dans un contexte qui les altère. En effet, monsieur le ministre, nous avons l'impression que vous n'êtes pas aussi protecteur des activités de réseaux que vous voulez bien l'afficher. Dans le secteur des télécommunications, par exemple, vous allez être le ministre de la dérégulation, de la libéralisation, et peut-être même de la privatisation.

Rien ne permet en effet de penser que vous vous opposerez au « tout concurrentiel » que les Bruxellois les plus libéraux veulent imposer dans ce domaine. La lecture des orientations de la future loi de réglementation des télécommunications, actuellement soumise au débat, est à cet égard édifiante. Vous écrivez dans votre rapport que « le système des régulateurs, concept anglo-saxon, est étranger à notre culture ». Pourtant, c'est bel et bien ce système que vous serez probablement amené à proposer pour nos télécommunications.

Mais surtout, monsieur le ministre, nous avons le sentiment que votre défense du service public national n'est, en fait, qu'un anti-européanisme. De fait, « alibi de multiples dérives », « concept chargé d'ambiguïtés » : voilà comment vous qualifiez le service public dans le rapport qui porte votre nom. Qui d'entre nous adhère à cette conception, à ce réquisitoire contre le service public ? Nous pensons que vous allez devoir clarifier ces conceptions pour défendre par des actes certains des fondements de notre organisation économique auxquels les Français sont attachés, historiquement, culturellement, sincèrement, et non par calcul.

Je n'en dirai pas plus sur le sujet. J'ajouterai simplement que, sur ce dossier des réseaux, nous serons, sinon des censeurs, du moins des veilleurs exigeants, s'agissant notamment du sort réservé à nos services publics dans la construction d'une Europe que nous jugeons toujours aussi nécessaire.

Je souhaiterais enfin vous interroger sur un problème industriel que vous allez avoir à traiter. Il s'agit de notre secteur du logiciel et des services en informatique, et tout particulièrement d'une de ses entreprises, la CISI.

Le secteur des sociétés de services et d'ingénierie informatique a longtemps été un des pôles d'excellence de notre industrie. Il y a quelques années encore, les principales entreprises de ce secteur en Europe étaient françaises. Cette position s'est largement érodée et, aujourd'hui,

d'hui, les cinq plus grandes entreprises d'ingénierie informatique sont américaines. Or, voilà quelque temps, nous avons appris que l'une des principales entreprises françaises de ce secteur – sous contrôle public qui plus est –, la CISI est en passe d'être cédée à l'étranger.

CISI est, en effet, une filiale commune du groupe CEA et de Cap Gemini Sogeti, qui en possède un peu plus d'un tiers du capital. Or, d'après les renseignements dont nous disposons, les participations des deux porteurs français vont être incessamment cédées à un groupe britannique : SEMA Group. Aux toutes dernières nouvelles d'ailleurs, des parts de Cap Gemini Sogeti auraient déjà franchi la Manche.

C'est donc la question du devenir de la CISI et de ses salariés – 2 000 emplois sont concernés – que nous vous posons, mais en même temps celle de votre projet pour notre secteur d'ingénierie informatique. Ce secteur traverse une véritable crise d'actionnariat et nous ne pouvons laisser s'effectuer une transaction aussi déséquilibrée que celle qui se prépare. Outre la dilapidation à un prix de bradage que représente cette transaction, de nombreux témoignages nous ont confirmés dans le jugement qu'aucune concertation n'avait été menée avec les personnels concernés par cette opération. Je serais donc curieux d'entendre les précisions que vous pourrez nous donner à ce sujet.

En conclusion, c'est le tableau d'une politique industrielle au fil de l'eau que je viens de brosser. Le projet de budget pour 1996 n'apporte pas d'inflexion aux dérives constatées les années précédentes. C'est pourquoi nous nous y opposerons.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gaysot.

M. Jean-Claude Gaysot. Monsieur le ministre, par-delà l'opinion que l'on peut avoir sur votre budget – et la mienne est particulièrement négative – une chose est certaine : vous connaissez bien le sujet puisque vous étiez rapporteur pour avis. Comme M. Galley, vous aviez d'ailleurs émis des critiques. J'espère que vous en tiendrez compte. Je pense au budget du CEA, à la baisse des subventions destinées à l'ANVAR, à celle des dotations affectées aux grands programmes de recherche, aux conséquences industrielles de la nouvelle augmentation de la taxe sur les produits pétroliers, à l'évolution du débat relatif à la construction du marché unique de l'électricité, à la réduction des crédits destinés aux Charbonnages de France, entre autres.

Votre prédécesseur, lorsqu'il présentait son budget, faisait référence à l'objectif assigné par la Président de la République au Gouvernement : la priorité absolue à l'emploi. Depuis les choses se sont clarifiées, si je puis dire. Après sa rencontre avec le chancelier Kohl, le Président a envoyé officiellement aux oubliettes toutes vellétés de donner la priorité à l'emploi et à la lutte contre la fracture sociale pour céder devant le diktat des marchés spéculatifs, des contraintes de Maastricht, de la domination allemande et de la logique de la monnaie unique, destructrice pour la souveraineté, avec pour corollaire le risque d'une aggravation sociale sans précédent et d'une dégradation rapide de la situation de notre pays.

Ce choix dangereux se reflète dans votre budget. Je dis bien ce choix car, comme le soulignait votre prédécesseur, votre budget est un « budget choisi et non subi ». En réalité, au fil des ans, a disparu toute vraie politique industrielle digne de ce nom dans une économie moderne fondée sur tous les atouts humains, modernes, technologiques, scientifiques, qui sont ceux de notre pays.

Les coups portés contre le secteur public et nationalisé – qu'il faudrait au contraire développer, moderniser, démocratiser –, les dogmes de la compétitivité fondés sur la baisse du coût du travail, sur la précarité et la sacrosainte loi de l'argent pour l'argent ont miné, déstructuré nos potentiels, pourtant réels. Certes, je le sais bien, tout le monde n'est pas perdant, les marchés spéculatifs et les chantres du libéralisme se réjouissent de telles orientations. Mais où est l'intérêt de nos concitoyens et celui de la France ?

Ces vingt dernières années, 1 500 000 emplois ont été supprimés dans l'industrie. Bien plus que dans les autres pays de l'OCDE ! Les PME-PMI ont payé un lourd tribut à la domination sans partage des grands groupes transnationaux et des banques. On nous explique qu'on ne peut pas faire autrement, que c'est fatal, que c'est la rançon à payer au progrès, à la mondialisation de l'économie. Mais alors, pourquoi tout le monde n'est-il pas logé à la même enseigne ? Pourquoi le Japon, l'Allemagne, les Etats-Unis augmentent – ou maintiennent – leurs emplois industriels ?

En réalité, c'est le résultat de la pression énorme pour réduire à tout prix le coût du travail, pour affaiblir le pouvoir d'achat des salariés et réduire leur droit d'intervention, et pour laisser le champ libre aux seuls critères de gestion fondés sur le profit.

Des dizaines de milliers de suppressions d'emplois supplémentaires sont annoncées aujourd'hui chez Alcatel, Alsthom, Michelin, Rhône-Poulenc, Pechiney et dans les services publics. Vous savez aussi bien que moi que ce n'est pas par manque de ressources.

En 1994, les entreprises industrielles ont disposé de 2 324 milliards de francs de ressources nouvelles, soit une augmentation de 157 milliards sur l'année précédente, et le nombre d'emplois a continué de diminuer. Si l'on prend le même repère que M. Dassault tout à l'heure – 1 milliard égale 5 000 emplois –, vous voyez ce que cela signifie !

Si vous le souhaitez, je peux vous donner le détail de ces sommes qui, créées par le travail, sont ensuite, pour une grande part, gâchées dans la spéculation, dans les « trésors de guerre », y compris l'argent des contribuables accordé généreusement par l'Etat aux entreprises. Et l'on nous dit qu'il n'y aurait rien d'autre à faire ?

Les gains de productivité seraient-ils inéluctablement voués à nourrir le chômage, à intensifier les cadences, flexibiliser, précariser, délocaliser, reculer l'âge ouvrant droit à la retraite ? Alors que 50 p. 100 des biens d'équipement, 70 p. 100 de la machine-outil, 40 p. 100 des produits manufacturés sont aujourd'hui importés, il n'y aurait rien à faire pour stopper ce déclin, pour reconquérir des productions ? Au nom de quoi les marchés financiers auraient-ils toujours le dernier mot ?

Les décisions de spéculer ou d'investir, de relever les salaires, la formation ou de licencier, de précariser, de promouvoir nos atouts, notre secteur public ou de privatiser, de déréglementer sont bien prises quelque part. Qu'on donne aux salariés de toutes catégories, aux usagers, aux représentants élus le droit d'intervenir sur ces choix, et vous verrez que les marchés financiers ne sont pas intouchables !

Alors, on évoque la lutte contre les déficits. Mais la cause des déficits ne trouve-t-elle pas ses racines dans ces choix-là ? Et les exonérations sans contrôle ni contre partie des cotisations patronales ? De ce point de vue, d'ailleurs, par le jeu des réductions des moyens du ministère, je pense notamment au SESSI, on ne dispose plus d'au-

cun outil d'observation permettant d'avoir une vue globale sur les aides distribuées à une entreprise. Quelle aberration ! A cela s'ajoutent les délocalisations ou les cessations d'activité, comme dans une entreprise de ma circonscription à Drancy, l'entreprise Allied Signal, qui fabrique l'ABS, et s'apprête à supprimer 250 emplois. Blocage des salaires, fermetures, privatisations, tout cela réduit la consommation intérieure et donc la croissance. Qui gagne dans tous ça ? Eh bien le chômage ! Tout comme les déficits publics et sociaux, qui progressent ! Les profits aussi, c'est vrai.

J'ajoute que la pression sur les rémunérations a également pour conséquence de limiter le volume des dépôts en banque qui émanent des salariés. On se prive ainsi de ressources qui permettraient aux entreprises de recourir à un crédit moins cher que celui proposé par les marchés financiers.

Le Président de la République, le 26 octobre, appréciait positivement la situation de l'économie française et en donnait pour preuve l'excédent de notre commerce extérieur. Si tel était le cas, nous nous en réjouissons, mais vous savez bien que cela ne correspond pas à la réalité. Il faut être lucide, a dit M. Dassault.

En fait, notre excédent est souvent acquis grâce au commerce des armes vers les pays en voie de développement. Pour le reste, nous sommes dans une situation de faiblesse qui s'aggrave vis-à-vis de nos principaux partenaires. Là aussi, si vous le souhaitez, je pourrais vous donner plus de détails.

Il n'y a pas, il ne peut y avoir de développement économique, de coopérations solides sans une politique de création d'emplois et de revalorisation du travail, sans une politique industrielle à la hauteur des enjeux de notre temps. Or, depuis plus de dix ans, je le répète, il n'y a pas, en France, de vraie politique industrielle. Ce ne sont donc pas de simples corrections de détail dont nous avons besoin, mais d'un véritable changement de cap !

Une politique industrielle ambitieuse devrait, selon nous, se fixer l'objectif de promouvoir une croissance d'un type nouveau au service de la satisfaction des besoins humains les plus diversifiés, respectueuse de l'environnement et d'un équilibre harmonieux du territoire. Elle implique que les ressources financières soient orientées vers des investissements productifs, créateurs d'emplois au lieu de nourrir la spéculation. C'est pourquoi nous proposons de taxer les revenus du capital, les mouvements de capitaux, les profits boursiers et les investissements étrangers non liés à des échanges commerciaux utiles.

Les aides publiques devraient exclusivement être attribuées en fonction de leur efficacité sociale, et leur utilisation devrait être démocratiquement contrôlée. Une même démarche démocratique, associant salariés, populations des régions, élus, responsables des groupes, devrait également présider à l'élaboration de projets industriels répondant aux besoins du pays.

Quant au secteur public et nationalisé, il ne faut surtout pas le réduire ou le détruire. Il importe au contraire de le renforcer, certes en transformant profondément les critères de gestion. Ainsi, il pourra jouer un rôle moteur pour promouvoir des projets qui, prioritairement, pourraient porter sur les industries de haute technologie, comme l'électronique, l'informatique, l'aéronautique, l'automobile, sur les industries de transformation de l'acier, de l'aluminium, des matériaux nouveaux, sur celles de la construction et de la réparation navales, etc.

Ces efforts devraient également renforcer ces secteurs d'avenir que sont les réseaux d'échanges et de diffusion d'informations et l'industrie de l'environnement, mais aussi l'agroalimentaire, les bio-industries, la production des transports collectifs, notamment ferroviaires. Cela aiderait l'emploi. Ainsi, si la SNCF réalisait le renouvellement des 58 000 kilomètres de rails qui ont plus de dix-huit ans d'âge – ce qui est la norme – et celui des ouvrages d'art métalliques qui ont plus de cent ans, cela aurait des incidences très importantes pour l'activité et l'emploi dans la métallurgie, le bâtiment et les travaux publics.

Nous proposons également un plan d'aide aux PME-PMI associant les groupes, les institutions financières et la distribution, assorti de mesures fiscales incitatives à la création d'emplois.

Enfin, il est à nos yeux indispensable d'assurer un nouvel essor de la recherche-développement et de l'innovation. C'est d'autant plus urgent que les entreprises françaises figurent parmi celles qui y consacrent le moins de ressources.

Bref, c'est en misant sur les capacités créatrices des hommes et des femmes, sur leur formation initiale et continue, sur leur intervention dans tous les domaines que nous valoriserons l'atout essentiel qu'ils représentent pour le développement de notre industrie.

Vous allez peut-être me dire que nous sommes trop ambitieux ou que c'est irréaliste. Mais, monsieur le ministre, dans ce domaine aussi, il faut s'attaquer à la pensée unique si l'on veut faire reculer la crise, la fracture sociale et le chômage, et si l'on veut redresser les capacités nationales et internationales de la France.

Votre budget ne s'inscrit vraiment pas dans cette voie. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. le président. La parole est à M. Yvon Jacob.

M. Yvon Jacob. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la richesse des rapports que nous avons entendus ce matin, notamment ceux de M. Carayon et M. Dassault, me permettra d'écourter quelque peu mon propos et d'éviter des redites qui seraient d'ailleurs moins bonnes que ce qui a été dit tout à l'heure.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Ce n'est pas sûr ! (*Sourires.*)

M. Yvon Jacob. Je me bornerai donc à quelques remarques, en reprenant, monsieur le ministre, certains éléments du rapport que vous aviez préparé, mais que vous n'avez pu, et pour cause, soutenir ici.

Pour commencer, je souscris à bon nombre de vos observations. Tel qu'il est conçu et organisé – pour des raisons historiques, car il est effectivement porteur de toute une histoire – le budget de l'industrie est en effet un instrument à portée limitée sur l'organisation et le développement de notre industrie.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. Yvon Jacob. Vous avez souligné dans votre rapport, monsieur le ministre, l'inadaptation des procédures budgétaires, parlé de la dispersion des autorités de tutelle, noté combien la nature des crédits du ministère et leurs structures étaient peu favorables à un développement de l'industrie française, et déduit que tout cela, finalement, limitait singulièrement la capacité de mise en œuvre d'une véritable politique industrielle que vous appelez de vos vœux. Parmi les critères les plus importants d'une

telle politique, vous aviez énuméré – et ma liste n'est pas exhaustive – l'effort de modernisation de notre industrie, par la normalisation, l'amélioration de la qualité et le développement de la recherche et de l'innovation.

Vous aviez également souligné – et ceci nous renvoie, là aussi, très souvent au passé – les actions d'accompagnement des secteurs et des régions en difficulté.

Je souscris tout à fait à ces objectifs, mais je voudrais saisir aujourd'hui l'occasion d'avoir en face de moi un ministre de l'industrie et un ministre du commerce extérieur, l'un et l'autre issus du monde de l'entreprise – ce n'est pas fréquent – pour rappeler à l'un et à l'autre, et je suis sûr qu'ils seront d'accord avec moi, le rôle fondamental de l'industrie, des industries, et pourquoi il est temps de mener une politique moderne en leur faveur, dans le cadre d'une économie devenue concurrentielle et internationale.

Une nation comme la France, c'est-à-dire une nation de dimension géographique et démographique moyenne, ne peut aujourd'hui prétendre conserver son rôle dans le monde sans une réelle puissance économique. Si la France a conservé son rang dans le concert des nations depuis la guerre, on le doit à la volonté politique de nos grands dirigeants du passé et en particulier du général de Gaulle que je me dois d'évoquer, puisque nous avons célébré hier le vingt-cinquième anniversaire de sa disparition.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial, et M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Très bien !

M. Yvon Jacob. Le général de Gaulle nous a légué deux éléments qui sont les attributs d'une grande puissance : l'arme nucléaire et notre présence au Conseil de sécurité des Nations unies, comme membre permanent. Ce sont là deux signes du rang de la France dans le monde.

Mais ces deux signes ne peuvent suffire à maintenir notre puissance et notre rang dans le monde sans une économie forte, une économie animée de l'esprit de conquête ; car il ne suffit pas de gérer notre économie, il s'agit d'être sans cesse en conquête économique dans le monde.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial, et M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Excellent !

M. Yvon Jacob. Notre puissance économique repose avant tout – ou devrait reposer si ce n'était pas le cas – sur nos industries. Seules les industries sont le vrai vecteur de la conquête économique extérieure. On ne part pas sur les marchés extérieurs avec des services. Non pas que je les méprise, bien au contraire ; mais on ne conquiert durablement des marchés extérieurs qu'avec des produits, des produits issus de l'industrie. Les implanter sur un marché extérieur, puis les y faire fructifier, est œuvre de longue haleine. Il est difficile d'y entrer mais, une fois qu'on y est et dans des conditions économiques stables – j'y reviendrai –, on n'en part pas facilement.

L'industrie est également la source et la raison d'être du développement des services. Sans une industrie forte, il n'y a pas de services. Alors, naturellement – ceci a été souligné tout à l'heure par un orateur qui n'appartient pas à la même tendance politique que moi, mais il faudrait vraiment être aveugle pour ne pas le voir – les emplois créés par l'industrie ne sont pas créés dans l'industrie proprement dite. Ils sont créés autour de l'industrie, principalement dans les services. Autrement dit, l'industrie – ou les industries – joue le rôle d'un grand

multiplicateur d'emplois. Sans elle, il ne pourrait y avoir en France d'espoir de retrouver une situation de l'emploi correcte.

Autant dire que la France doit développer une politique industrielle, une politique pour les industries. Ou plutôt, dans le contexte actuel, une politique qui tende à créer un environnement général favorable au développement des industries – je dis bien des industries, car les capacités d'invention et de créativité existent dans tous les secteurs.

Nous n'avons pas de raison de privilégier des entreprises dans tel ou tel secteur d'activités. Bien entendu, nous pouvons nous fixer des objectifs nationaux, choisir de pousser plus ou moins tel ou tel secteur, de favoriser tel ou tel secteur globalement, dans le cadre d'une politique à long terme. Mais toutes les entreprises industrielles de France doivent être soutenues par la politique industrielle de notre pays.

Un point extrêmement important est de favoriser la création et le développement des petites et moyennes entreprises industrielles. Comme vous le savez, le tissu de nos petites et moyennes entreprises industrielles est beaucoup trop faible. Et c'est un grand handicap pour l'avenir de notre développement économique et de notre développement industriel, notamment si l'on compare la situation de la France à celle de l'Allemagne ou de l'Italie. L'existence et la création permanente de nombreuses entreprises industrielles de taille moyenne ont permis à ces deux pays d'être particulièrement brillants sur les marchés extérieurs.

Les PMI constituent par ailleurs le vrai réservoir d'emplois directs dans l'industrie et indirects dans les services. Les grands groupes, chacun le sait, ne créent plus, et ne créeront plus directement d'emplois ; mais ils en créeront « accompagnés » par des petites et moyennes entreprises industrielles et, le biais des services. C'est là que se situe le gisement des emplois, c'est là qu'il faut faire porter en grande partie nos efforts.

Or, par tradition historique et par habitude, l'attention des pouvoirs publics dans notre pays est avant tout portée vers les grandes entreprises et les grands groupes. Un effort intellectuel est nécessaire pour réorienter une partie de nos moyens et de notre action vers nos petites et moyennes entreprises industrielles, trop souvent considérées par les Français et par l'administration comme de simples sous-traitants ou cotraitants des grands groupes. Or, si cela est parfois vrai, ce ne l'est pas toujours, loin s'en faut. Beaucoup d'entreprises moyennes industrielles sont parfaitement indépendantes des grands groupes parce qu'elles ont su développer des produits spécifiques, aborder des marchés et des secteurs qui leur sont propres, et qui sont souvent des marchés et des secteurs d'avenir.

Les PMI ont donc besoin – M. Carayon l'a dit tout à l'heure – d'être soutenues non par des subventions, mais par la mise à disposition de services et d'avances remboursables, lorsque le système s'y prête. C'est ainsi, on l'a dit, que l'on aidera véritablement les PMI à développer leur « intelligence ». Une intelligence interne, c'est ce qui leur fait en général le plus défaut, particulièrement dans la recherche et le développement.

A cet égard, l'ANVAR s'est révélé un excellent outil dans le passé pour soutenir la recherche et le développement dans les petites entreprises. Il faut que cela continue, et l'on peut regretter de ce point de vue que les crédits qui lui sont réservés dans votre budget ne soient pas, c'est le moins qu'on puisse dire, en progression. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas relâcher l'effort. Peut-être

même certaines clarifications pourraient-elles être effectuées, notamment au niveau régional, entre les différents services chargés de la recherche et du développement au service des entreprises.

Il faut amplifier les soutiens à l'installation des systèmes d'information interne aux entreprises. Il faut amplifier les systèmes de soutien au développement des techniques modernes de marketing et de commercialisation. Et il faut, comme l'a dit tout à l'heure M. Olivier Dassault, encourager les PMI à se doter d'un responsable à l'exportation.

Il faut également leur favoriser l'accès aux marchés extérieurs. Et, sur ce point, ma recommandation peut-être la plus importante, c'est de suivre l'exemple des Japonais, en permettant à nos petites et moyennes entreprises d'accéder à une véritable information macro et micro-économique, dont elles ne disposent pas à l'heure actuelle. Ce peut être par l'intermédiaire du CFCE, qui ne remplit pas parfaitement ce rôle aujourd'hui, ou par d'autres moyens, je ne me prononcerai pas sur la bonne méthode. En tout cas, l'information est, à mes yeux, un objectif fondamental.

Il faut également que les PMI puissent accéder aux protocoles financiers, aujourd'hui dévolus dans leur quasi-intégralité aux grandes entreprises. Celles-ci sont particulièrement bien placées pour y accéder, car elles connaissent les procédures et ont leurs entrées dans les services administratifs compétents. Or, faites l'inventaire : vous verrez que, même si elles sont courageuses à l'export, les PMI n'ont pratiquement jamais accès à ce type de protocole.

Il convient enfin de les aider à accéder aux aides européennes, qu'elles ne savent pas utiliser. On constate en France un déficit extraordinaire dans l'utilisation de ces aides. Nous avons même, me semble-t-il, au regard du nombre d'entreprises, le ratio le plus faible d'utilisation de ces crédits parmi les pays européens. C'est d'autant plus aberrant que cela ne nous coûte directement rien.

Plus que les autres, les PMI ont besoin de ressources financières durables, et singulièrement de fonds propres. Certes, messieurs les ministres, cela n'est pas totalement du ressort de vos ministères ; mais enfin, c'est un impératif essentiel. Je sais qu'on y travaille dans le cadre du plan PME, mais il faudra bien que les PMI puissent accéder, notamment, à des fonds communs de placement qui leur soient réservés et qui leur permettent d'obtenir les financements dont elles ont besoin.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial, et M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Très bien !

M. Yvon Jacob. Il reste encore beaucoup de choses à dire sur les PMI, mais j'ai voulu aller à l'essentiel.

Je veux maintenant rappeler que la décision d'investir constitue l'acte essentiel dans la vie d'une entreprise industrielle. Investir demande une prise de risque importante. Le retour espéré de l'investissement se situe à l'échéance de cinq ans, parfois beaucoup plus pour les entreprises les plus capitalistiques. Or, pour que les entreprises manifestent pleinement leur volonté d'investir, il faut qu'elles soient assurées de connaître des conditions de stabilité économique maximales, et les entreprises industrielles plus que les autres. Aussi ces entreprises sont-elles, par définition, attachées à la stabilité des changes, qui conditionne la stabilité en général. On ne peut donc les soupçonner de vouloir s'opposer aux objectifs monétaires des accords de Maastricht. Et pourtant, nos entreprises industrielles ont été soumises depuis 1992

à un régime d'instabilité généralisée, résultant de l'incohérence, je dirai de l'absence même de la politique monétaire européenne. On n'a pas réellement évalué les ravages que cela a entraîné sur l'emploi ; on peut avancer, même en l'absence de chiffres précis, que plusieurs centaines de milliers d'emplois ont été perdus. On ne peut accepter sans sourire – c'est le moins que l'on puisse dire – les propos récemment tenus par M. de Silguy, commissaire européen, selon lequel les dévaluations compétitives n'auraient pas entraîné de baisse de l'emploi ni de l'activité. Au niveau européen, il a bien sûr raison. Mais si certains pays en ont profité, d'autres en ont souffert.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Bien sûr !

M. Yvon Jacob. Nous sommes probablement dans un jeu à somme nulle, à ceci près que, chez nous, la somme est très largement déficitaire.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial, et M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Très bien !

M. Yvon Jacob. Nous ne pouvons continuer à vivre dans cet environnement. Certains secteurs, comme le textile ou la mécanique en ont énormément souffert et continuent d'en souffrir.

Monsieur le ministre, les entreprises veulent la stabilité des changes. Elles veulent une politique monétaire européenne clarifiée. Elles s'interrogent quant à la façon dont nous allons appliquer les accords de Maastricht au niveau monétaire. Sur la base de quels taux de change ? Avec quels pays ? S'il doit y avoir deux groupes de pays, quelles seront les relations entre les pays d'un groupe et ceux de l'autre ?

Enfin, elles se demandent dans quel cadre, en termes de fiscalité et en termes de financement des prélèvements sociaux, tout cela va se passer, et ce qu'il en sera par rapport aux autres pays européens. Le grand défi de votre gouvernement est là : serons-nous capables de répondre dans les mois qui viennent à ces interrogations ? Sans réponses claires et précises, sans ligne ferme dans l'action du Gouvernement, nos entreprises se refuseront à anticiper dans leurs investissements, elles resteront frileuses et n'accompagneront pas les efforts du Gouvernement dans la reprise de l'emploi.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je voulais vous dire en mon nom et au nom du groupe du Rassemblement pour la République. Nous vous faisons confiance, nous faisons confiance au Gouvernement pour améliorer la situation de notre industrie et de notre commerce extérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Vernier.

M. Jacques Vernier. Monsieur le ministre de l'industrie, vous êtes aussi, chacun le sait, le ministre de l'énergie. C'est donc au ministre de l'énergie, domaine que vous connaissez bien, que je veux dire ce matin toute l'inquiétude que m'inspire le relâchement de notre politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, donc de diversification de nos sources énergétiques.

Notre pays, monsieur le ministre, pouvait s'enorgueillir d'avoir eu, pendant quinze ans, une politique exemplaire et efficace de maîtrise de l'énergie puisque, de 1975 à 1990, nous avons pratiquement économisé 15 p. 100, soit 1 p. 100 par an, de notre consommation d'énergie. Hélas ! depuis 1990, cet effort n'a pas été poursuivi. Au

contraire, nous nous « relâchons » et la consommation d'énergie augmente à nouveau depuis cinq ans de 1 p. 100 par an.

Un tel relâchement est dangereux à terme. Pierre Delaporte, ancien président d'EDF, disait, dans un colloque récent, qu'en matière énergétique il faut avoir l'obsession du long terme. Et, à long terme, il faut peut-être – sans doute, disent même certains experts – craindre un nouveau choc pétrolier et énergétique auquel nous avons le devoir de nous préparer ; sinon, lorsqu'il interviendra, nous n'aurons pas la capacité de réagir instantanément. Peut-être le pourrions-nous dans l'industrie, car celle-ci peut, sinon d'un jour à l'autre, du moins dans le délai d'un mois, sortir de ses cartons des projets d'économies d'énergie. En revanche, dans les deux autres grands secteurs de consommation d'énergie que sont le bâtiment et les transports, si nous avons accumulé, faute d'efforts suffisants pendant dix ou vingt ans, des parcs de véhicules ou de bâtiments insuffisamment économes en énergie, nous les aurons sur les bras, ce qui nous empêchera, le moment venu, de réagir « au quart de tour ».

Nous avons vraiment le devoir de suivre une politique stable, pérenne et continue de maîtrise de l'énergie, pour n'être pas totalement tributaires des hauts et des bas conjoncturels du prix de l'énergie.

Comment les pouvoirs publics, que ce soit l'Etat ou ses établissements publics comme l'ADEME, peuvent-ils intervenir pour inciter à une meilleure maîtrise de l'énergie et à un plus grand développement des énergies renouvelables ? Il y a au moins quatre domaines d'intervention, dont nul ne peut nier qu'ils soient l'apanage des pouvoirs publics.

Premier domaine : soutenir la recherche et le développement est du rôle des pouvoirs publics. Nous avons, à l'évidence, bien des efforts à faire en matière de matériaux isolants, par exemple, et d'énergies renouvelables. Ainsi, il faut développer les biocarburants pour les amener à un niveau proche de la compétitivité économique par rapport aux carburants pétroliers.

Deuxième domaine d'intervention : l'aide au décollage des marchés. Certains secteurs sont limités à un stade artisanal, voire confidentiel. Je visitais récemment, en Savoie, une PME qui développe le chauffage solaire par des planchers solaires directs. Le chef d'entreprise me confiait que le coût de son système de chauffage était supérieur de 30 p. 100 à celui d'un chauffage normal. Mais il était persuadé que si le marché décollait un peu, il passerait du stade artisanal au stade industriel et, rattrapant l'écart, deviendrait compétitif.

Autre exemple : les Pays-Bas et le Danemark accordent en ce moment des primes pour le développement des chauffe-eau solaires. Ces deux pays ont programmé que, dans trois à quatre ans, grâce au décollage de ce marché, les chauffe-eau solaires auront atteint un niveau de compétitivité suffisant pour qu'il n'y ait plus besoin de subvention publique ; la compétitivité sera naturelle.

Troisièmement, il convient d'aider au diagnostic. Toutes les études montrent, en effet, que même au bas prix actuel de l'énergie, il existe des gisements d'économies d'énergie partout, dans les bâtiments de l'Etat, dans les PME, comme chez les particuliers. Mais, si ces gisements sont rentables, me direz-vous, pourquoi ces économies ne se font-elles pas ? Pour la raison simple que les PME et *a fortiori* les particuliers ne savent pas forcément qu'ils ont des fuites d'énergie. Il est de notre devoir de les leur faire découvrir et de les conseiller.

Enfin, les pouvoirs publics doivent mener une action de sensibilisation et d'information. Il existe bien, sur le marché, des ampoules à basse consommation. Mais qui en connaît l'existence dans le grand public ? Certes, on peut utiliser l'énergie bois ou l'énergie solaire dans certains bâtiments. Mais quel est le maître d'ouvrage, l'hôpital, la collectivité locale, qui, au moment d'investir dans un chauffage, songe un instant à ces énergies ? Pire, quel est le maître d'œuvre qui y pense ?

Au surplus, toutes ces actions me paraîtraient bonnes aussi pour trois autres politiques qui nous tiennent à cœur, car elles iraient dans le sens de l'aménagement du territoire, et notamment de la ruralité, pour ce qui concerne l'énergie bois ou les biocarburants, et dans le sens de la priorité donnée à l'emploi, puisque la maîtrise de l'énergie suppose la régulation des installations de chauffage et le développement de l'isolation et fait donc travailler des petits artisans du chauffage et du bâtiment.

Enfin, elles ne pourraient que favoriser, monsieur le ministre délégué au commerce extérieur, notre commerce extérieur. Chacun convient, en effet, que 40 p. 100 de la population mondiale ne sera jamais raccordée à un réseau électrique. Tout ce que nous pourrions faire pour l'énergie photovoltaïque chez nous ne pourra donc que devenir un produit d'exportation.

Monsieur le ministre de l'industrie, je me suis permis de plaider avec chaleur et avec énergie (*Sourires*) – mais je sais que vous partagez ma préoccupation – en faveur de la relance de notre politique de maîtrise de l'énergie et pour la promotion, chez nous et à l'exportation, des énergies renouvelables. Il y faudra des moyens financiers, budgétaires bien sûr, mais je préconise aussi pour ma part une minitaxe sur l'énergie qui serait affectée à cette politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Messieurs les ministres, en tant que porte-parole du groupe de l'UDF, je vous lancerai des roses, mais certaines ne seront pas sans épines.

M. Gérard Saumade. Ça va mal finir !

M. Gilbert Gantier. Je vais commencer par les roses.

M. Pierre Micaux. Sont-elles rouges ou roses ?

M. Gilbert Gantier. Votre budget est un bon budget, en diminution de 4,5 p. 100. Nous espérons, si c'est possible, le faire « maigrir » encore un peu. Et le groupe de l'UDF le votera.

Voici les épines.

Si l'on se réfère aux chiffres de l'année dernière, 1994, la situation de notre industrie apparaît tout à fait florissante. La production manufacturière a progressé de 5 p. 100. Les bénéfices sont abondants et le solde industriel pour les échanges avec les pays étrangers est excédentaire de près de 50 milliards de francs.

Mais ces résultats ne doivent pas, mes chers collègues, nous masquer la réalité. Les résultats prévus pour 1995 seront malheureusement moins bons. Et surtout, il convient de prendre conscience qu'en vingt ans, l'industrie française a perdu un million et demi d'emplois.

M. Jean-Claude Gaysot. C'est vrai !

M. Gilbert Gantier. Il faut prendre conscience également que, lors de ces vingt dernières années, la valeur ajoutée de l'industrie française n'a augmenté que de 20 p. 100, alors qu'elle progressait de 52 p. 100 en Italie et de 33 p. 100 aux Etats-Unis.

Je note également que le poids de notre industrie par rapport au PIB figure parmi les plus faibles pour les nations industrielles : 20 p. 100 chez nous, contre 26 p. 100 au Japon, 25 p. 100 en Allemagne, 24 p. 100 en Italie. J'ajoute que, dans le classement annuel des cent premières sociétés mondiales industrielles, nos entreprises reculent. La première, Elf, n'est que vingt-sixième.

Ces dernières années, l'industrie française a réussi, dans l'ensemble, à rétablir ses comptes mais au prix, hélas, d'une stagnation.

Si l'industrie n'est plus dans tous les pays occidentaux la principale source de création d'emplois, elle demeure cependant, je voudrais le souligner, essentielle car c'est la base même du tissu économique.

Dans les faits, les faiblesses et les problèmes de notre industrie sont révélateurs de l'état global de notre économie.

Quelles sont ces faiblesses, quels sont ces problèmes ? Ce sont l'investissement et la recherche développement, l'insuffisance de fonds propres, et l'abondance, voire la surabondance des prélèvements obligatoires.

L'investissement, composante essentielle de la croissance, est trop souvent négligé. Il est cependant, chacun le sait, indispensable pour maintenir la compétitivité, pour développer de nouvelles technologies et pour lancer de nouveaux produits. Or, jamais, sur ces dix dernières années, le taux d'investissement industriel n'a été aussi faible. De 1990 à 1994, la baisse a atteint 35 p. 100 dans l'industrie.

En vingt ans, le taux d'investissement est passé de 16,4 à 11,7 p. 100 de la valeur ajoutée. L'année 1995, même si elle est marquée par une légère reprise, moins forte, hélas ! que prévue, ne permettra pas de compenser le retard que nous avons accumulé sur les Etats-Unis, le Japon ou le Royaume-Uni.

Je constate, avec regret, que nos entreprises ont pris également un retard important dans le domaine de la recherche-développement, retard estimé annuellement à 25 milliards de francs. La recherche-développement représente moins de 1,5 p. 100 du PIB en France contre plus de 2 p. 100 en Allemagne, aux Etats-Unis et au Japon.

Notre effort de recherche est trop concentré sur quelques secteurs et repose trop sur quelques organismes publics, d'ailleurs peu ouverts sur l'extérieur et peu tournés vers des applications pratiques.

L'innovation n'est pas l'ennemi de l'emploi ; bien au contraire, elle est créatrice d'emploi. Au cours de ces trois dernières années, les entreprises innovantes ont, malgré la crise, maintenu leurs effectifs à la différence des entreprises non innovantes. On ne peut donc que favoriser l'innovation, et c'est ce pourquoi je voudrais plaider ici aujourd'hui.

Pour investir, pour lancer de nouveaux produits, pour prospecter de nouveaux marchés, les entreprises doivent disposer de ressources financières abondantes. Or l'investissement, la recherche et l'exportation sont étranglés par le niveau prohibitif des taux d'intérêt.

M. Gérard Saumade. Eh oui !

M. Gilbert Gantier. Et je ne peux que me réjouir que les pouvoirs publics en aient enfin pris conscience. Avec des taux d'intérêt réels qui dépassent 5 points, tout investissement devient hasardeux. Or, nos entreprises dépendent plus des taux d'intérêt que leurs concurrentes étrangères, en raison de la faiblesse de leurs fonds propres.

En effet, le niveau des fonds propres, par rapport au total du passif, s'établit à 27 p. 100 en France, contre 38 p. 100 au Royaume-Uni et 41 p. 100 en Allemagne. La capitalisation boursière représente dans notre pays un tiers seulement du PIB contre deux tiers aux Etats-Unis et 110 p. 100 au Royaume-Uni.

Cette faiblesse résulte notamment de l'absence de fonds de pension lié à l'industrie. La France est, en effet, un des rares grands pays occidentaux à ne pas disposer de cet instrument indispensable tant pour renforcer les fonds propres que pour maintenir au-delà des contraintes démographiques le pouvoir d'achat des futurs retraités.

L'industrie est fortement pénalisée par le niveau prohibitif des prélèvements fiscaux auxquels elle est soumise. Elle acquitte une part importante de la taxe professionnelle : 40 p. 100 de la taxe professionnelle est payée par l'industrie, alors que son poids au sein du PIB, je le rappelle, est de 20 p. 100 seulement.

Du fait de l'assiette des cotisations sociales qui repose sur les salaires, l'industrie contribue de manière très importante au financement de la sécurité sociale. En moyenne, le total des cotisations représente plus de 55 p. 100 du salaire brut.

Dans ces conditions, il m'apparaît peu convenable de prétendre, comme on le fait, hélas ! trop souvent, que les entreprises seraient favorisées. Elles participent, par ailleurs, à l'effort national de réduction des déficits publics par le biais de la majoration de 10 p. 100 de l'impôt sur les sociétés.

Je m'interroge surtout sur les conséquences de l'alourdissement de charge qui résulte, cette année, de l'instauration d'un minimum de taxe professionnelle pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de 50 millions.

En outre, mes chers collègues, pour ce qui concerne les très grandes entreprises, le Gouvernement s'est opposé, en première partie du budget, à l'amendement que j'avais proposé tendant à rétablir à un milliard le dégrèvement prévu pour les entreprises les plus lourdement frappées par l'assiette de taxe professionnelle de 3,5 p. 100 sur leur valeur ajoutée. Je sais bien que ce ne sont que quelques très grandes entreprises ! Mais de deux choses l'une. Ou bien bien elles sont à la charge de la nation, comme la SNCF. Et c'est un peu un serpent qui se mord la queue puisqu'on prélève sur la SNCF de la taxe professionnelle pour lui reverser des crédits, par l'intermédiaire du budget ou autrement.

M. Christian Bataille. N'oubliez pas la RATP !

M. Gilbert Gantier. Ou bien ce sont les plus grandes et plus performantes entreprises. Mais celles-ci sont très souvent largement implantées à l'étranger et, donc, en mesure de délocaliser une partie de leurs activités. Je le disais tout à l'heure : la première grande entreprise française dans le classement mondial est vingt-sixième. Ne nous en étonnons pas ! Cette « chasse au gros » est absurde ! Elle est contre-productive. En outre, elle freine certaines fusions qui seraient pourtant industriellement très utiles.

La fragilité des résultats des entreprises françaises s'exprime également dans le domaine des exportations. Je me réjouis – qui ne le ferait ? – de l'excédent de 82 milliards de francs enregistré en 1994 et des excédents encore plus élevés qui semblent s'accumuler depuis le début de l'année. Mais j'ai écouté attentivement le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Olivier Dassault, et je sais, grâce à lui notamment, que nous pouvons nous interroger sur la fiabilité des résultats statistiques.

Est-il normal, en effet, de considérer nos ventes vers les DOM-TOM comme des exportations et de ne pas comptabiliser leurs achats à des pays tiers comme des importations ?

La fragilité de notre commerce extérieur résulte également de la nature de nos exportations.

Notre excédent dépend de la vente de quelques produits : produits agroalimentaires, automobiles, Airbus. Quelques Airbus en moins dans les statistiques du mois et nos résultats à l'exportation chutent !

En outre, nous sommes absents de certains créneaux porteurs, tels que l'électronique grand public et l'informatique. De plus, nos exportations sont essentiellement réalisées par les entreprises de plus de 500 salariés. A la différence de leurs homologues étrangères, les PME, faute de moyens, hésitent à se lancer hors de nos frontières. Seules deux entreprises sur dix exportent. Les procédures d'aide à l'exportation sont en effet trop complexes et, messieurs les ministres, comme l'a dit le rapporteur pour le commerce extérieur, un effort doit être entrepris pour y remédier.

L'absence de synergie des différents organismes et des différentes directions chargés de l'aide à l'exportation constitue un handicap pour nos entreprises, petites et moyennes. Je souhaite qu'une meilleure coordination soit instaurée entre le Centre français du commerce extérieur, l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique et la DREE.

Cette coordination est indispensable. Je ne peux donc que me réjouir du redéploiement des postes d'expansion vers les pays émergents d'Asie.

Messieurs les ministres, mes chers collègues, ce n'est qu'au prix d'un effort plus grand et mieux adapté aux circonstances que nous parviendrons à maintenir et à développer notre industrie, qui est encore, il faut bien le reconnaître, trop faible par rapport à celles de nos concurrents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je salue M. Yves Galland qui est à mes côtés, puisque nous examinons à la fois les crédits du budget de l'industrie et ceux du budget du commerce extérieur. Je me félicite de sa présence, car le budget que vous avez analysé, souvent avec beaucoup de talent, est son budget. Je défends et j'épouse ce budget. Et je remercie M. Galland de l'action qu'il a menée au cours des mois qui viennent de s'écouler avec conviction, dynamisme et compétence à la tête du ministère de l'industrie.

Monsieur le président, je suis confronté à une triple exigence qui n'est pas sans contradictions : d'abord, je veux respecter mon temps de parole, ne serait-ce que par correction à l'égard d'Yves Galland qui doit s'exprimer sur le commerce extérieur ; ensuite, il me faut trouver un équilibre entre le discours préparé sur le budget et le dialogue auquel appellent les différents orateurs et en particulier les rapporteurs. Leurs rapports étant d'une très grande qualité et comportant de nombreuses propositions, je trouverais anormal de lire un discours plutôt que d'ouvrir le dialogue ; enfin, je dois concilier la position de l'ancien rapporteur et celle du ministre. (*Sourires.*) Ce n'est pas toujours chose aisée, mais cela me permet de rappeler ce qu'un de mes maîtres, M. Sanguinetti, disait

un jour : la politique, c'est l'art de choisir entre des inconvénients, et il faut éviter de choisir l'inconvénient majeur. (*Sourires.*) Mais parmi les préoccupations de nature politique – au sens noble du terme – concernant les entreprises, et en particulier les entreprises françaises, il n'y a pas de place pour la polémique. En tout cas, venant de ma part, il n'y en aura jamais.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. J'aborderai maintenant les questions techniques.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Bernard Carayon, a fait un remarquable rapport et une excellente intervention. Il a posé quelques questions auxquelles je vais essayer d'apporter des éléments de réponse pour éclairer quelque peu notre action politique au sein de ce ministère.

D'après vous, monsieur Carayon, un budget en baisse est un bon budget. Vous avez à la fois raison et tort. Vous avez raison il s'agit de limiter les dépenses inefficaces. Seulement – et nous nous en sommes aperçus en écoutant les différents intervenants – il est nécessaire de prendre en compte, au plan budgétaire, les dépenses utiles. Je souhaite donc réfléchir sur la meilleure orientation possible des dépenses du budget de l'industrie, qui doit bien évidemment apporter sa nécessaire contribution à l'effort de rigueur de l'Etat mais aussi prendre en compte l'efficacité et l'utilité des crédits affectés et des dépenses réalisées.

Vous vous êtes aussi demandé s'il y avait une place pour un ministère de l'industrie. Le débat a bien éclairé cette question. Il n'y a pas de place pour un ministère de l'industrie interventionniste venant remettre en cause les conditions de l'expression de la liberté d'entreprendre, venant se substituer aux entreprises privées au nom de l'Etat pour remplir – plutôt mal – une mission de producteur ou de commerçant. Mais il y a une place pour un ministère de l'industrie qui accélère, qui accompagne la modernisation et la transformation des entreprises, et réponde ainsi à la nécessité d'aider les secteurs en difficulté ou les entreprises soumises à une concurrence passagèrement déloyale.

Oui, il y a une place pour un ministère de l'industrie, à un moment où – Robert Galley le disait – nos entreprises se trouvent confrontées à un défi. Relever un tel défi est l'une des conditions – M. Jacob l'a déclaré fort justement tout à l'heure – de la présence de la France dans le monde.

Monsieur le rapporteur, vous avez raison d'affirmer que le ministère doit recentrer son activité. Vous avez également raison de préciser qu'il lui faut accroître les contrôles et la rigueur dans ses interventions de nature économique, comme le démontre un rapport récent de la Cour des comptes, et qu'il lui faut s'engager dans la voie de l'allègement et de la simplification des procédures.

Il convient d'organiser nos services pour faire face au moindre coût aux missions qui sont les nôtres. Sinon, les dépenses de fonctionnement de l'Etat, et donc les prélèvements, vont s'accroître, avec pour conséquence, malheureusement, une diminution du nombre des emplois.

Mais si le comportement de l'Etat mérite d'être revu, il y a une limite que, pour ma part, je ne dépasserai pas : qu'on n'attende pas de moi que je participe à la privatisation de l'Etat !

L'Etat a un rôle fondamental à remplir dans des périodes de fracture sociale. Et l'orientation qu'il peut donner à la politique économique et industrielle ne saurait

l'affranchir de sa responsabilité de solidarité sans laquelle on ne sera pas en mesure de surmonter cette fracture sociale.

M. Galley, que je connais depuis longtemps, est pour moi, un modèle, à la fois comme parlementaire et comme ministre. Il a été un peu, dans la présentation de son rapport, « Robert la malice ». Je l'ai bien reçu comme tel. Et il a eu raison !

Vous avez eu raison, monsieur Galley, d'évoquer le comportement des grandes entreprises publiques dans leurs relations avec l'Etat. Nous avons fait ce que nous avons pu – et j'en dirai un mot, tout à l'heure – pour infléchir les conditions de financement de l'investissement du CEA-Industrie. C'est vrai que le recours croissant à la budgétisation fait courir un danger, à terme. Il compromet la pérennisation de l'effort d'investissement, indispensable à un tel secteur. La puissance publique garde un rôle et une mission essentiels, et le secteur fondamental de l'industrie doit assumer sa responsabilité.

Vous avez eu raison également de souligner les disparités de consommation et de fiscalité dans le secteur pétrolier. Car celui-ci font courir, à terme, à ce secteur essentiel le risque d'une remise en cause. Il convient donc de se pencher sur la fragilisation d'un secteur industriel important dans l'organisation de l'industrie française. La surcapacité qui existe aujourd'hui dans le domaine du raffinage et qui amènera nécessairement à des réorganisations au niveau européen ne doit pas frapper d'abord l'industrie française.

Vous avez évoqué le problème du textile et de l'habillement, secteur très menacé.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. En effet !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Je ne reviendrai pas sur les causes de cette affaire, pas plus que sur les conséquences de la délocalisation. Il est vrai que l'Etat ne peut pas se désintéresser d'un secteur en difficulté, et qu'il lui faudra se pencher sur ce dossier. Mais nos concitoyens – c'est l'occasion de le préciser – doivent savoir qu'il ne peut pas y avoir de séparation entre le comportement du citoyen, celui du salarié et celui du consommateur.

M. Jacques Vernier. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Nous sommes engagés dans un processus de transformation de la société française et chacun doit assumer pleinement sa responsabilité. Le consommateur ne doit pas, par son attitude, venir contester l'intérêt du salarié ou du citoyen. Nos concitoyens – et il est indispensable de l'affirmer – doivent savoir que, chaque fois qu'ils font un achat sur le seul critère du prix, sans autre référence – comme celle de la qualité –, ils arbitrent contre l'emploi en France et contre le financement de notre protection sociale. Je le dis comme je le ressens : on ne peut pas à la fois avoir le comportement d'un salarié et celui d'un consommateur.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. On ne peut oublier de tenir compte pour soi-même des exigences de l'organisation de nos marchés, des problèmes de l'emploi et de la nécessaire sauvegarde de notre système de protection sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Ladislas Poniowski. Il faut le dire à l'opinion publique, pas simplement dans l'hémicycle !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Faites-vous en l'écho à l'extérieur !

Monsieur Bataille, vous avez parlé d'une modification du comportement et demandé s'il s'agissait d'un électrochoc ou d'une variation de tension. Je vous répondrai que c'est la vie, et que la vie n'est pas faite de ruptures, mais plutôt de variations de tension. Du reste, on le sait bien, quand il n'y a plus de tension artérielle, il n'y a plus de vie ! Alors, électrochoc ou pas, l'important est de clarifier les choses, de mettre en avant les objectifs et les priorités du Gouvernement – le Président de la République et le Premier ministre l'ont fait – et d'engager l'action pour satisfaire aux objectifs ainsi fixés.

Vous avez parlé de la réorganisation des services du ministère de l'industrie. En effet, il faut engager partout des réductions de dépenses de fonctionnement. Sinon, les dépenses de l'Etat continueront à s'accroître et l'on aboutira à un accroissement des charges et des prélèvements, à la remise en cause de la croissance, et donc à l'impossibilité de satisfaire aux problèmes de l'emploi. L'Etat ne peut pas s'exempter, lui, de l'exigence d'adapter ses moyens aux missions qui sont les siennes, et en particulier d'économiser dans le domaine du fonctionnement. Car c'est la seule façon de pouvoir affecter plus de moyens au domaine de l'investissement, qui est créateur d'activités nouvelles et de richesses.

Aussi avons-nous engagé sur trois ans un plan, sur trois ans, de redéploiement des moyens par réduction des effectifs – de 300. Il portera sur l'administration centrale et sur les emplois administratifs. Je crois que c'est une bonne chose de s'obliger à répondre à ce type de préoccupation.

Vous avez dit de moi que j'étais le « ministre des privatisations ». Non, je ne suis pas le « ministre des privatisations ». Je veux d'abord être le ministre de la liberté d'entreprendre, en particulier dans les secteurs concurrentiels. A chacun sa propre responsabilité et à chacun son métier ! Que les entreprises privées aient à faire face à l'obligation de s'adapter aux marchés, aux exigences financières, à la demande dans les secteurs concurrentiels, c'est la réalité à laquelle tous les entrepreneurs sont aujourd'hui confrontés.

A chaque époque sa politique ! Il y a eu d'autres politiques industrielles. Je ne peux pas dire que j'aie été fondamentalement convaincu par la politique industrielle qui s'est développée à partir de 1981. En tout cas, ce qui est certain, c'est que la politique sectorielle de type traditionnel est en train de s'éteindre. Et les résultats qui ont été obtenus à partir de ce type de politique s'apparentent davantage à des gaspillages et à des échecs qu'à une profonde réussite.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Du reste, dans les entreprises du secteur concurrentiel, la nationalisation n'a pas mis les personnels à l'abri des difficultés sociales. Regardons donc les réalités économiques, et adaptons-nous-y !

Vous m'avez qualifié de « ministre des réseaux ». Je ne vais pas ouvrir le débat là-dessus, mais c'est un débat essentiel. Il est exact que l'avenir des services publics en Europe et dans notre pays pose un problème, qui doit être ouvert. Et les industries de réseaux, en particulier, mettent en évidence des infrastructures lourdes qui ont été pour l'essentiel financées sur fonds publics.

Un débat aura lieu à l'Assemblée nationale sur ce sujet, notamment à partir du rapport et de la résolution que j'avais proposés et qui seront amendés par la commission de la production. Ce rapport sera déposé d'ici à la fin du mois de novembre et il nous permettra de faire le point.

Personnellement, je suis un défenseur du service public. Je vais même vous dire plus : je suis un défenseur des missions de service public.

Les services publics jouent à l'évidence un rôle essentiel, surtout en ces temps de fracture sociale. Mais je suis quelqu'un de très pragmatique, conscient du fait qu'il faut tenir compte des réalités économiques et technologiques, et qu'il faut abandonner l'idée, dépassée aujourd'hui, qu'il existe des monopoles naturels.

Les services publics sont, eux aussi, condamnés à s'adapter, en particulier aux missions de service public, qui répondent aujourd'hui au diagnostic porté par le Président de la République sur la fracture sociale, mais aussi à l'évolution des marchés, de la concurrence et de la technologie. Je souhaite, pour ma part, qu'on tienne compte en même temps de toutes ces réalités.

Monsieur Gayssot, vous avez dit que le Président de la République avait changé de priorités. Après avoir annoncé que la priorité essentielle était à l'emploi, il aurait préféré réduire les déficits avant la fracture sociale.

On a déjà entendu un tel discours. Je crois, monsieur Gayssot, que votre diagnostic est faux. On ne peut pas dissocier le problème de la fracture sociale du problème de l'emploi et on ne peut pas dissocier le problème de l'emploi du problème des déficits. L'une des causes essentielles aujourd'hui de la non-crédation d'emplois tient à l'impossibilité pour la croissance de prendre son plein essor. Et la croissance ne peut pas prendre son plein essor parce que des déficits accumulés ponctionnent des ressources sur le marché financier, d'où l'accroissement des taux d'intérêt, hélas dramatique non seulement pour les entreprises mais aussi pour les consommateurs. En effet, des taux d'intérêt nets d'inflation très élevés entraînent à la fois une perte de pouvoir d'achat du consommateur quand il emprunte un transfert de la valeur ajoutée de l'entreprise quand elle investit.

Il ne faut donc pas se tromper de priorité. La priorité, aujourd'hui, consiste à restaurer des conditions d'équilibre qui fassent que le service de la dette et les taux d'intérêt ne viennent pas peser sur la croissance et remettre en cause les conditions de la création d'emplois, afin de pouvoir engager la lutte contre la fracture sociale.

Je vous le dis simplement. C'est une affaire de logique. J'accepte que vous ne la partagiez pas. Mais je peux vous dire que cette logique ne remet pas en cause les priorités gouvernementales. Elles viennent simplement mettre « dialectiquement » de l'ordre pour expliquer et clarifier ce que nous souhaitons faire.

Monsieur Gayssot, c'est vrai que le déclin industriel n'est pas inéluctable. Je suis de ceux qui, comme M. Gantier, considèrent que l'industrie a une part déterminante à jouer dans la stratégie de renforcement de notre économie et de notre place dans le monde. Mais je ne crois pas que le protectionnisme ou la nationalisation soit susceptible d'éviter le déclin. La politique industrielle consiste d'abord à créer les conditions du développement économique et de la croissance.

Qu'attendent de nous les entreprises ?

Elles attendent l'allègement des charges sociales. Ce processus est en cours. Et quand les équilibres seront restaurés, il faudra accélérer cette diminution des charges qui pèsent sur les entreprises.

Elles attendent aussi une réforme fiscale. Le moment venu, il faudra éviter de soumettre les décisions industrielles à des critères exclusivement fiscaux, car cela a des conséquences dramatiques pour les entreprises.

Elles attendent encore de nous l'engagement de la baisse des taux d'intérêt. Cette baisse est engagée. Plus l'Etat montrera sa rigueur dans la gestion de ses propres affaires, plus les taux d'intérêt pourront baisser.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Les entreprises ont moins besoin d'aide que de latitude pour faire leur travail. L'Etat doit alléger les contraintes administratives et affirmer un respect plus fort de l'entrepreneur. Pour créer des activités nouvelles, il faut créer des entreprises. Et pour créer des entreprises, il faut respecter les entrepreneurs.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial, et M. Yvon Jacob. Très bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. C'est ce que je ressens, ce que je pense et ce que je souhaite réaliser.

M. Jacob a souligné l'importance décisive de la puissance économique qui, a-t-il dit, permettra à la France de jouer un rôle majeur dans le monde. Je partage complètement ce point de vue, et c'est pour cela qu'il faut défendre l'idée d'une politique industrielle au niveau européen. Mais je reconnais que c'est une idée difficile à faire passer. Quand on évoque ce problème, on nous rétorque que c'est un débat franco-français.

Je souhaite être le ministre qui défend les intérêts industriels de la France et de l'Europe. Il existe parfois des conditions de concurrence déloyale – on en a parlé tout à l'heure en évoquant les dévaluations compétitives. Si l'Europe n'est pas en état de protéger les entreprises de l'ensemble de l'espace européen contre une concurrence déloyale liée, en particulier, à des manipulations de nature monétaire, on prend le risque de faire rapidement disparaître des pans entiers de l'industrie.

Je crois à la nécessité de l'organisation de la concurrence. Mais si c'est une condition absolument nécessaire à la croissance, ce n'est pas une condition suffisante. Nous devons prendre en compte les réalités de la concurrence extérieure pour nous adapter. Il s'agit d'éviter qu'un secteur industriel entier ne soit mis en péril par suite d'une dévaluation compétitive de l'un de nos partenaires, alors qu'à l'évidence la compétitivité globale du secteur industriel lui permettait de se maintenir. C'est ce qui s'est passé pour le bois.

Il faut créer, c'est vrai, les conditions d'un environnement favorable. Il convient de privilégier les PME et les PMI dans le domaine de l'innovation et dans celui de la recherche-développement. Nous devons enfin aider les secteurs en difficulté, soit à se transformer, soit à passer les caps difficiles. Le budget établi par Yves Galland et moi-même cherche à répondre à de telles priorités.

La seule critique que l'on puisse nous adresser, c'est de ne pas disposer suffisamment de moyens pour satisfaire complètement aux exigences de la politique que nous voulons conduire. Cela dit, le débat est bien orienté sur le choix des priorités ; il nous appartiendra, au fur et à mesure des possibilités budgétaires, de voir comment nous pourrions privilégier ces priorités et, si possible, mieux les servir.

L'instabilité monétaire, je le reconnais, est dramatique pour les entreprises. Toutefois, la dévaluation compétitive – sujet sur lequel je partage la quasi-totalité de l'opinion

du rapporteur spécial – n'est pas nécessairement voulue ; pour certains pays, elle est subie. Est-ce une opération à somme nulle au niveau de l'Europe ? Je ne sais pas. En tout cas, je suis convaincu que ce type de problème ne doit pas être apprécié de manière macro-économique. En effet, ce sont les conséquences de nature micro-économique qui mettent des secteurs entiers de l'industrie au tapis. Les fondamentaux, c'est bien, il faut les respecter, mais ça ne suffit plus, car même des fondamentaux bien orientés peuvent créer une fracture sociale et un déséquilibre de l'emploi.

Dans le domaine monétaire, c'est exactement la même chose. S'en tenir à une analyse exclusivement macro-économique, c'est accepter globalement, à somme nulle, des redistributions à l'intérieur des secteurs et au sein de l'espace européen qui peuvent avoir des conséquences dramatiques sur l'organisation industrielle.

Je souhaite que l'on comprenne bien qu'il faut traiter de manière micro-économique l'évolution des secteurs et prendre en compte une quatrième dimension, celle du temps. On sait depuis Einstein – je parle sous le contrôle des éminents ingénieurs qui siègent dans cet hémicycle – que l'espace n'a pas que trois dimensions, mais qu'il en a une quatrième : le temps. Or, dans tout ce que nous faisons, en politique ou en économie, nous oublions en permanence cette quatrième dimension, alors qu'il est nécessaire de laisser aux uns et aux autres le temps de s'adapter.

Monsieur Vernier, vous êtes ingénieur, mais vous auriez pu être un remarquable avocat, tant vous avez plaidé avec ferveur la relance des efforts en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies nouvelles. En toute honnêteté, je n'ai pas le sentiment que nous ayons abandonné cette politique. Je veux bien croire que, en tant que président d'un organisme important, vous éprouviez le sentiment que le niveau des crédits budgétaires laisse supposer un tassement de la volonté gouvernementale. Mais, parlant sous le contrôle d'Yves Galland, je crois pouvoir dire que la maîtrise de l'énergie, en particulier la politique en faveur des énergies nouvelles, doit constituer une priorité.

En outre, les orientations que vous avez souhaitées pour la recherche-développement, le décalage des marchés, l'aide au diagnostic, la sensibilisation et l'information me paraissent devoir être prises en considération.

M. Gantier m'a dit qu'il allait me lancer des roses, mais que, comme toutes les roses, elles avaient des épines. Les épines n'ont pas été très piquantes. Mais je tiens tout de même à lui rappeler que les roses fanent – on en sait quelque chose ici (*Sourires*) – tandis que les épines restent !

Il a raison de souligner qu'un problème se pose dans le domaine de l'investissement. Ce problème, lié pour partie aux fonds propres, est d'abord celui des taux d'intérêt. Quand les taux d'intérêt nets d'inflation sont exorbitants, comme c'est le cas aujourd'hui, l'effort d'investissement pour les entreprises – ou pour les ménages, en particulier dans le domaine du logement – devient à ce point difficile que la décision industrielle et le développement s'en trouvent freinés. Voilà qui me ramène à ce que je disais tout à l'heure à M. Gayssot : il faut que les taux baissent, mais, pour cela, il faut engager une politique de rigueur, créer de nouvelles marges de manœuvre, libérer des crédits pour des actions efficaces et utiles, et, par conséquent, engager la bataille pour l'emploi, laquelle passe par une gestion rigoureuse de la part de l'Etat et par une remise en cause des déficits.

Les différentes orientations que le ministère de l'industrie s'est fixées apparaissent clairement dans les rapports présentés par les rapporteurs. Elles sont bonnes. Il reste à convaincre, à affirmer notre volonté et à montrer que l'ensemble est cohérent.

Je conclurai en énonçant cinq objectifs.

Premièrement, il faut créer les conditions de la croissance – je reviens là-dessus car c'est, à mes yeux, quelque chose d'important – et permettre aux entreprises de faire leur métier. Cela passe, je le répète, par une baisse des taux d'intérêt.

Deuxièmement, il convient de défendre les intérêts industriels de notre pays. Je suis partisan de l'ouverture des frontières. Je crois aux échanges avec l'extérieur. Mais évitons d'avoir la naïveté de croire qu'un comportement vertueux est contagieux et qu'il finira par gagner ceux de nos partenaires qui ne respectent pas la règle du jeu. Plusieurs orateurs ont d'ailleurs regretté que l'on nous demande de faire un pas supplémentaire alors que certains pays ne respectent pas les engagements qui ont été signés dans le cadre du GATT il y a quelques mois.

Troisièmement, il est nécessaire de stimuler l'innovation et la recherche-développement, et de créer les conditions de l'investissement.

Quatrièmement, nous devons mettre en place des activités nouvelles. C'est le fondement de l'aménagement du territoire et c'est ce qui permettra de résoudre le problème de la fracture sociale, y compris dans les banlieues.

Cinquième objectif : il importe de réhabiliter le rôle de l'entrepreneur. Les Français doivent savoir que l'engagement et la prise de risque méritent d'être reconnus par l'Etat et par la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur le ministre, permettez au président de séance de vous remercier pour l'autodiscipline dont vous avez fait preuve. Je suis sensible à ce geste, qui n'aura pas nui à la densité de votre propos et qui va permettre à votre collègue du Gouvernement de s'exprimer.

La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je me trouve en proie depuis quelques heures à un étonnant dédoublement de personnalité quand je regarde – avec plaisir – mon successeur, Franck Borotra, défendre le budget d'un secteur sur lequel il a eu la gentillesse de rappeler que je m'étais investi avec passion pendant cinq mois et demi. Je suis convaincu que nous avons une véritable convergence de vues sur l'essentiel et que nous collaborerons de façon fructueuse sur les secteurs qui sont connexes à nos deux ministères.

Que l'on me permette aussi d'avoir une pensée pour Mme Christine Chauvet, qui occupait encore ces fonctions il y a quelque jours et qui a collaboré avec moi sur ce dossier avec beaucoup de compétence, d'énergie et de passion même. Je voudrais lui rendre hommage pour l'action qu'elle a menée.

Mesdames, messieurs les députés, je vais essayer de répondre le plus précisément possible aux questions qui ont été posées, tant par les rapporteurs que par les différents intervenants.

S'agissant de notre excédent de commerce extérieur, un certain nombre d'entre vous ont émis quelques doutes sur son ampleur et sur son mode de calcul. Il est de fait que

les chiffres intègrent désormais nos échanges avec les DOM-TOM, mais la révision de la méthode de comptabilisation, qui est en cours au sein du ministère des finances, fait l'objet d'un très large accord interministériel. Mais, toutes choses étant égales par ailleurs – et je m'adresse à Olivier Dassault –, l'évolution positive de nos échanges, dont le solde sera probablement supérieur à 100 milliards de francs cette année si l'on y intègre les 30 milliards de francs dus aux DOM-TOM, se fait à périmètre constant : cette évolution positive existait aussi les années précédentes en intégrant les chiffres des DOM-TOM.

En dépit de cette amélioration incontestable, nous devons rester prudents. Il est évident qu'il existe des éléments de fragilité. Vous les avez soulignés, les uns et les autres. Certains de nos concurrents connaissent, pour diverses raisons sur lesquelles je reviendrai, un dynamisme de leur commerce extérieur qui doit nous inspirer. Je pense en particulier à l'Allemagne, pays à monnaie forte, et à l'Italie.

S'agissant de l'Italie, je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit Franck Borotra et différents intervenants à propos des effets des dévaluations compétitives et des effets que pouvaient avoir les fluctuations monétaires sur notre commerce extérieur.

A cet égard, on ne peut – je l'ai souvent signalé – faire face aux fluctuations monétaires par une action purement macro-économique. Ainsi que Louise Moreau le rappelait tout à l'heure, des secteurs comme l'équipement de la personne et la chaussure souffrent très durement des fluctuations monétaires, tant au niveau de leurs exportations que sur le marché intérieur. Nous devons donc, au sein de l'Union européenne et dans le cadre de l'OMC en général, manifester une grande fermeté : c'est d'ailleurs la meilleure façon de témoigner de notre engagement européen.

Si la Commission européenne était aveugle au point de croire qu'une réponse macro-économique est suffisante, cela engendrerait, en France et dans d'autres pays, des réflexes anti-européens, qui seraient préoccupants.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. C'est déjà le cas aujourd'hui !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. S'agissant de l'OMC et du multilatéralisme, je considère, comme Louise Moreau, que, dans ce domaine, nous devons éviter toute naïveté. Nous sommes attachés au multilatéralisme.

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. L'Union européenne aussi y est attachée. Mais il ne peut y avoir multilatéralisme que dans le cadre d'une maîtrise et d'une volonté partagées avec nos partenaires.

Je déjeunerai tout à l'heure avec cinquante Japonais du club franco-japonais d'investissement pour parler des échanges entre nos deux pays. Mais je ne peux m'en pêcher de rappeler que, lorsque j'avais pris en charge le ministère de l'industrie voici quelques mois, j'avais rencontré M. Hashimoto et M. Mickey Kantor, lesquels m'avaient demandé de les aider à engager une réflexion sur le dossier automobile dans le cadre de l'OMC, et que, deux mois plus tard, le Japon et les Etats-Unis concluaient, dans ce domaine, un accord bilatéral en dehors du cadre de l'OMC !

J'ai appris le remaniement gouvernemental à Bruxelles où je défendais les intérêts des chantiers navals français. La position de la France est la suivante : nous devons respecter les accords de l'OMC sur les chantiers navals et avoir une évolution, mais cela ne peut se faire que dans la mesure où des pays comme la Corée et les Etats-Unis en font autant. La signature d'accords implique que tous les pays les respectent, ce qui n'est pas le cas actuellement. Nous avons donc signé, comme nous l'avions fait pour les services financiers il y a quelques mois, des accords intérimaires, pour une période de transition : pour les services financiers, cette période est de dix-huit mois ; pour les chantiers navals, elle sera de neuf mois. Il faudra continuer dans cette voie. Sans cette réciprocité dans le multilatéralisme, nous ne pourrions pas avancer seuls, au risque de nous désarmer.

Dans le cadre de l'OMC toujours, une réflexion devrait s'engager, lors de la réunion de Singapour, sur les conditions d'une juste concurrence, notamment au niveau de l'organisation du travail, dans les pays émergents.

J'en arrive au budget du commerce extérieur lui-même.

S'agissant de la COFACE, M. Oliver Dassault et M. Francis Saint-Ellier m'ont interrogé sur la réalité des chiffres et sur les certitudes que nous pouvions avoir en la matière. Ils se sont demandé si la réduction des crédits ne représenterait pas un handicap pour notre commerce extérieur. A cette question, je réponds non. Nous nous sommes plaints par le passé d'avoir une assurance-crédit avec des pays considérés comme peu solvables, voire non solvables, où d'énormes sinistres avaient été subis. La représentation nationale avait, voici plusieurs années, souhaité que nous nous réorientions – et le Gouvernement l'a progressivement fait – vers des pays plus solvables. C'est ce qui a été fait. Les pays classés dans les catégories 1 et 2 des primes COFACE, c'est-à-dire considérés comme les plus solvables, représentent maintenant les deux tiers de nos promesses délivrées, contre 50 p. 100 seulement il y a quelques années. Voilà l'explication !

L'évolution des crédits s'explique aussi par le rééchélonnement de la dette des pays en voie de développement, décidé par le Club de Paris. Nous avons ainsi pu récupérer des créances. Cela nous permet d'arriver à un solde « zéro » dans le projet de loi de finances pour 1996.

Je suis convaincu que cette péréquation est juste, car, outre les éléments que je viens d'évoquer, nous allons récupérer un certain nombre de crédits à l'égard de pays qui ont rééchelonné leur dette – je pense à l'Egypte, à la Pologne ou au Maroc – et à propos desquels nous éprouvions des doutes voici quelques années.

Tout cela témoigne que ce budget est sain.

Vous avez bien voulu signaler que l'assurance protection était très prisée et que ses crédits évaluatifs augmentaient de 30 p. 100.

L'évolution est la même pour le Codex, que vous considérez les uns et les autres comme un bon dispositif, mais pour lequel vous auriez aimé que nous fassions plus.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Nous avions reçu des promesses !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Je note, monsieur le rapporteur spécial, que vous êtes, dans d'autres enceintes, un fervent partisan de la rigueur budgétaire.

La rigueur budgétaire est certes nécessaire pour la baisse des taux d'intérêt et pour notre compétitivité. Mais, dans un certain nombre de domaines, nous n'allons pas dans la direction promise avec autant d'ampleur que nous l'avions prévu.

Cela dit, je suis, moi aussi, un chaud partisan de cette orientation en faveur du Codex.

Nous devons engager une réflexion sur l'orientation à donner à notre commerce extérieur. Ma conviction est que, par le passé, notre commerce extérieur était trop tourné – c'était d'ailleurs la conséquence du dispositif COFACE – vers des pays considérés comme peu solvables. Depuis, il s'est remarquablement redéployé. Maintenant, nos échanges s'effectuent pour 83 p. 100 avec les pays de l'OCDE et pour 17 p. 100 avec les pays émergents. Nous devons bien entendu conserver nos parts de marché dans les pays de l'OCDE, mais nous devons développer considérablement nos parts de marché dans les pays émergents, dont la croissance est fulgurante.

Je me rendrai dans quinze jours en Inde, avec une cinquantaine d'industriels, pour présider la commission mixte franco-indienne. L'économie de ce pays a été considérablement libéralisée par le Premier ministre Rao. Il y a là des possibilités formidables pour nos entreprises : en effet, 80 millions d'Indiens ont aujourd'hui un pouvoir d'achat, et 300 millions sont près d'en avoir un. Or les investissements français en Inde représentent seulement 0,7 p. 100 du total. Nous devons réagir, afin d'être présents et actifs dans ce pays, de même qu'en Chine et au Brésil, où je me rendrai également dans les mois qui viennent.

Vos observations sur les PME et le commerce extérieur sont exactes. Notre commerce extérieur est en effet beaucoup trop axé sur les grands contrats. Certes, nos grandes entreprises doivent conserver leurs parts de marché, mais nous devons aider les PME à pénétrer les marchés extérieurs et, à cet effet, adapter tous les organismes existants – qu'ils relèvent du ministère de l'industrie, du ministère du commerce extérieur ou du ministère des finances – en les mettant à leur service. Car, lorsqu'on est au service de l'entreprise, on est au service de l'emploi. Il faut s'adapter à la demande évolutive des petites et moyennes entreprises.

C'est l'innovation technologique qui fait les marchés. Nos petites et moyennes entreprises sont de plus en plus intéressées par les marchés émergents, les marchés lointains. Nous devons répondre à leur demande en redéployant les postes d'expansion économique de l'Union européenne, où la demande est moins forte et l'accès plus facile, vers des pays comme la Chine ou l'Inde, où des marchés énormes s'ouvrent, mais qui nécessitent des infrastructures d'accompagnement.

Cette remarque vaut aussi pour les organismes du commerce extérieur, qui doivent être au service des entreprises et se recentrer sur leurs missions essentielles. Là aussi, nous devons faire des efforts d'efficacité et de lisibilité.

Vous avez tous dénoncé les doubles emplois en ce domaine. Très prochainement, le Premier ministre va annoncer des mesures de rapprochement structurel de nos organismes du commerce extérieur...

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. ... qui contribueront à une plus grande efficacité de la « maison France », au service des entreprises.

Monsieur Dassault, vous avez insisté sur la nécessité du « portage ». Je n'aime pas beaucoup cette expression et je lui préfère celle de « partenariat France » des grandes entreprises et des PME-PMI. Mais nous pouvons chercher ensemble un nom de baptême de combat, car nous devons parvenir à une synergie totale entre nos grandes entreprises et nos petites entreprises. Celles-ci ont en effet besoin d'être soutenues par les organismes publics et les grandes entreprises pour améliorer leurs résultats à l'exportation. J'en suis convaincu et je m'engage dans ce combat à vos côtés.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur Saint-Ellier, les ressources propres du CFCE se sont élevées à 102,7 millions de francs en 1995. Elles ont augmenté entre 1989 et 1992, passant de 89 millions à 114 millions de francs, pour atteindre un apogée de 124 millions en 1993 ; depuis, elles diminuent. À terme, elles ne peuvent donc constituer une source de financement alternative au financement public. Le CFCE doit par conséquent se recentrer sur sa mission première, déterminante dans la bataille internationale, l'information sur les marchés étrangers.

Vous avez dit que l'ajustement des crédits de rémunérations n'était pas très compréhensible. Il résulte d'une double évolution due à la rigueur de la gestion.

En premier lieu, les effectifs de la DREE ont été réduits de 20 p. 100 depuis 1991, ce qui a modifié la pyramide des âges, et le niveau moyen des rémunérations croît désormais plus vite que dans l'ensemble de la fonction publique.

Deuxièmement, au sein du réseau, nous avons renforcé l'effectif des agents de droit local qualifiés – juristes, prospecteurs – qui se sont substitués pour partie à des agents de droit local dont les tâches étaient plus primaires : tâches d'exécution, de gardiennage, de secrétariat. Cette évolution n'est pas nouvelle, mais il existait auparavant dans le budget une ligne « souple » qui facilitait les ajustements ; aujourd'hui cette ligne n'existe plus, mais la transparence de la loi de finances est saine et va nous permettre de repartir sur de nouvelles bases.

En ce qui concerne le CFME, nous avons deux priorités pour 1996. Nous voulons d'abord concentrer les opérations – moins nombreuses, elles seront plus lourdes et multisectorielles – en faveur de la haute technologie et des biens de consommation. C'est ce que nous ferons avec Francia 2000 en Amérique latine, à Séoul ou à Istanbul. Nous comptons aussi orienter ces opérations vers les économies émergentes, vers l'Asie en particulier, qui bénéficiera de 60 p. 100 des interventions en 1996.

Pour ce qui est des coopérants du service national en entreprise – CSNE –, le quota a été arrêté à 3 000 pour 1995. Ces dernières années, il était de 2 600 mais n'avait pas été utilisé en totalité, du fait du ralentissement de l'activité et des réticences des entreprises. La quasi-totalité du quota est désormais utilisée et, pour 1996, le quota demandé au Premier ministre est de 3 400, en augmentation de 12 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Monsieur le président, j'essaie de participer à la maîtrise du temps de parole que vous avez appelée de vos vœux et je conclurai sur deux réflexions.

Pour une meilleure efficacité, j'insiste sur la nécessité de faire fonctionner en synergie tous les moyens consacrés aux actions extérieures : ceux des administrations de l'Etat, des postes diplomatiques et d'expansion écono-

mique, mais aussi ceux des chambres de commerce, lesquelles doivent agir dans un souci de complémentarité. Rien ne serait pire, en effet, dans cette période de rigueur, que de ne pas être efficace et de ne pas utiliser en complémentarité l'argent public et l'argent privé.

Je crois aussi au rôle d'une diplomatie économique et financière spécifique, à côté de la diplomatie classique, sous la responsabilité de l'ambassadeur. Cette diplomatie spécifique doit être une de nos forces, comme c'est le cas pour les Etats-Unis, l'Allemagne ou d'autres pays qui réussissent.

Aujourd'hui, 4 millions de Français travaillent directement ou indirectement pour le commerce extérieur, compte non tenu de nos 900 000 compatriotes installés à l'étranger. Comme Olivier Dassault l'a souligné, le dynamisme à l'exportation est source de dynamisme pour toute l'économie : en gagnant des parts de marché, nous créons rapidement des emplois, ce qui est bien la priorité du Président de la République et du Premier ministre.

Dans ce contexte de rigueur budgétaire, vous pouvez compter sur moi pour éviter tout laxisme et tout faire pour que les crédits disponibles soient utilisés de la façon la plus efficace au service des entreprises qui exportent, et donc de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Merci, monsieur le ministre, d'avoir fait en sorte que nous puissions à peu près respecter l'horaire.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures quinze, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Industrie et commerce extérieur (suite).

Industrie :

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 21) ;

M. Robert Galley (en remplacement de M. Franck Borotra), rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome IX).

Commerce extérieur :

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 20) ;

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome VI) ;

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome VIII).

Environnement.

M. Denis Merville, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 18) ;

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome VII).

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures vingt.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*